

ESTUAIRES

STATUT :

Au niveau européen : Habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (**EUR 1130**)

En région Poitou-Charentes :

Valeur Patrimoniale Régionale : ★ ★

Menaces : ☹

Rareté : 3

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

1130-1 : « Slikke en mer à marées - façade atlantique » (COR 13.2)



Photo 12 : Habitat 1130 « Estuaire »

REPARTITION SUR LE SITE :

L'habitat « Estuaire » est très bien représenté sur l'ensemble du Domaine public Maritime. Il forme de très larges bancs vaseux atteignant parfois plus de quatre kilomètres de largeur. Ses bancs s'étendent très largement sur l'estran ; de manière quasi-intégrale dans sa moitié sud, et se divise progressivement en deux parties en allant vers le nord.

Au centre de cette grande baie, le Banc de Lamouroux forme un îlot vaseux qui démontre l'influence que peuvent avoir les parcs ostréicoles sur l'accumulation des sédiments vaseux, et donc, sur l'extension anthropique de cet habitat de la Directive.

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE : 7241 ha

L'habitat « Estuaire » est l'habitat le plus représenté sur l'ensemble du site Natura 2000. Il recouvre 61% du domaine maritime et 27,7% de la surface totale du site, soit plus d'un quart de sa surface.

| Secteur géographique | Représentativité en ha | Représentativité en % |
|----------------------|------------------------|-----------------------|
| Marais de Brouage | 4372 | 60,4 |
| Marais d'Oléron | 2869 | 39,6 |
| Total : | 7241 | 100 |

Tableau 15 : Répartition de l'habitat 1130 « Estuaire » par secteur géographique (en ha)

On remarque par ailleurs que la partie maritime proche du marais de Brouage possède notablement d'avantage de slikkes en mer à marée comparativement à la partie maritime située du côté d'Oléron (soit 60% de slikkes côté Brouage contre 40% du côté d'Oléron).

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Masse d'eau côtière caractérisée par un mélange d'eau de mer et d'eau douce d'origine terrestre. Cette masse d'eau circule sur des sédiments de type vase d'apports dominant fluviaux et marins sur la grande majorité du site. Au nord d'Oléron, de Boyardville à Bellevue, un vaste banc à prédominance sableuse est à noter.

ESPECES INDICATRICES :

Présence potentielle de mollusques bivalves fouisseurs, de gastéropodes du genre *Hydrobia*, de vers polychètes, ou encore de crustacés amphipodes comme Isopodes.

Présence avérée de phanérogames, la Zostère naine *Zostera noltii*, formants de vastes herbiers aquatiques exondés à marée basse, disséminés çà et là sur l'ensemble des slikkes.

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Habitat caractérisé par un fort potentiel biologique du fait d'une abondante production primaire phytoplanctonique à la base de l'alimentation des espèces indicatrices citées ci-dessus et des poissons à marée haute, eux-mêmes source de protéines pour les oiseaux.

De ce fait, l'habitat « Estuaire » est une zone importante d'alimentation et de halte migratoire pour de nombreux oiseaux. Cet habitat sert aussi de zone de transit entre les milieux marins et les eaux douces pour les poissons migrateurs.

Notons que la baie du Coureau d'Oléron possède un des plus vastes herbiers français de Zostère naine *Zostera noltii* après ceux du Bassin d'Arcachon et du Golfe du Morbihan.

ETAT DE CONSERVATION - MENACES :

De par ses particularités physiologiques très particulières (immenses bancs vaseux uniformes), il est très difficile d'évaluer l'état de conservation de cet habitat. Cependant, nous savons que cet habitat est sujet à 2 principales menaces :

- la modification de sa dynamique naturelle d'envasement par artificialisation du milieu (conchyliculture, enrochements des berges)
- la dégradation de la qualité de ses eaux par augmentation des apports en matières organiques et de polluants divers venant du bassin versant situé en amont (émissaires urbains et industriels, produits phytosanitaires...).

ELEMENTS DE GESTION :

- Suivi (analyses de l'eau, des substrats, des tissus vivants) et actions en faveur d'une meilleure qualité de l'eau.
- Limiter les travaux de dragage et autres actions favorisant le brassage des vases, afin d'éviter au maximum le relargage d'éléments polluants enfouis dans les sédiments.
- Limiter l'extension des parcs ostréicoles néfastes à la bonne conservation des herbiers de Zostères.

SUIVI /ETUDES COMPLEMENTAIRES :

La caractérisation et le suivi de cet habitat reposant principalement sur l'identification des peuplements benthiques présents et non pas sur sa végétation, une étude complémentaire sur ces peuplements pourrait être pertinente de manière à pouvoir évaluer son état de conservation.

LAGUNES COTIERES

STATUT :

Au niveau européen : Habitat menacé **prioritaire**, inscrit à l'Annexe 1 de la Directive Habitats

(EUR 1150*)

En région Poitou-Charentes :

Valeur patrimoniale régionale : ★ ★ ★

Menaces : ☹☹

Rareté : 3

SOUS-TYPES PRESENT SUR LE SITE :

1150-1* : « Lagunes en mer à marées (façade atlantique) » (COR 21)



Photo 13 : Habitat 1150* « Lagune »

REPARTITION SUR LE SITE :

Ce type d'habitat est très bien représenté sur l'ensemble du site Natura 2000, notamment en marais d'Oléron. Les complexes reflètent la part du temps des formations halophiles annuelles ou pérennes implantées sur les berges des bassins lagunaires (obione, soudes, inules, salicornes...) ; plus rarement, les formations annuelles se développant sur les vases exondées des bassins les moins en eau (salicornes, soudes et Aster maritime).

| Code Directive | Nom de l'habitat | Marais de Brouage | Marais d'Oléron | Zones d'inventaire exhaustif |
|----------------|--|-------------------|-----------------|------------------------------|
| 1150* | Lagunes côtières | 305,54 | 1020,63 | 61,25 |
| Code Directive | Nom du complexe d'habitat | Marais de Brouage | Marais d'Oléron | Zones d'inventaire exhaustif |
| 1150/1310 | Lagunes tapissées de Salicorne rameuse | 11,25 | 7,89 | - |
| 1150/1330/1310 | Lagunes ostréicoles abandonnées | 66,28 | 79,76 | - |
| 1150/1330 | Lagunes et formations du schorre moyen | 45,39 | 53,06 | - |
| 1150/1420 | Lagunes et fourrés halophiles | 31,09 | 62,67 | 43,24 |
| Total : | | 154,01 | 203,38 | 43,24 |

Tableau 16 : Répartition de l'habitat 1150* (Lagune) par secteur géographique (en ha)

- **Marais nord-Oléron**

En marais d'Oléron, cet habitat s'étend sur plus de 1020 ha en situation dominante, et sur plus de 203 ha en complexe avec d'autres habitats de la Directive, ce qui représente un recouvrement relatif de près de 50% de la surface totale du marais.

On remarque dans ce tableau que l'habitat « Lagune » est présent dans toutes les cellules isofonctionnelles identifiées dans le marais d'Oléron.

| Code Directive | Conch. | Conch.ext. | Conch.ab. | FAP.exp | FAP.ab | Salicole | Prairial | Cynégét. | Total |
|----------------|--------|------------|-----------|---------|--------|----------|----------|----------|---------|
| 1150* | 137,70 | 321,88 | 206,16 | 157,95 | 178,66 | 8,72 | 1,53 | 8,04 | 1020,63 |

Tableau 17: Répartition de l'habitat 1150* (Lagune) en marais d'Oléron (en ha)

- **Marais de Brouage**

En marais de Brouage, l'habitat « Lagune » s'étend sur une surface relative de 459,5ha (soit 9.6% de la surface totale du marais), dont 154 ha sont des formations de complexes. L'habitat « Lagune » est exclusivement présent dans le « marais salé », à l'exception d'une infime fraction du complexe 1150*/1330/1310 présent en « marais saumâtre ».

| Code Directive | Salé | Saumâtre | Total |
|----------------|--------|----------|--------|
| 1150-1 | 305,54 | - | 305,54 |
| 1150/1310 | 11,25 | - | 11,25 |
| 1150/1330 | 45,39 | - | 45,39 |
| 1150/1330/1310 | 64,35 | 1,93 | 66,28 |
| 1150/1420 | 31,09 | - | 31,09 |

Tableau 18 : Répartition de l'habitat 1150* (Lagune) en marais de Brouage (en ha)

- **Zones d'inventaire exhaustif**

La plupart des lagunes répertoriées dans les zones d'inventaire exhaustif font partie du marais du Douhet d'Oléron. On retrouve aussi quelques lagunes au sein du marais de l'Acheneau et le long du littoral du côté des prés salés de Bourcefranc-le-Chapus.

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE :

1387,42 ha en situation dominante et **400,63 ha** en complexe avec d'autres habitats de la Directive.

| Code Directive | Nom de l'habitat | Total des surfaces (en ha) | Surface relative Site Natura 2000 (en %) | Surface relative Partie terrestre (en %) |
|-----------------|--|----------------------------|--|--|
| 1150* | Lagunes côtières | 1387,42 | 5,31 | 9,72 |
| Code Directive | Nom du complexe d'habitat | Total des surfaces (en ha) | Surface relative Site Natura 2000 (en %) | Surface relative Partie terrestre (en %) |
| 1150*/1310 | Lagunes tapissées de Salicorne rameuse | 19,14 | 0,07 | 0,13 |
| 1150*/1330/1310 | Lagunes ostréicoles abandonnées | 146,04 | 0,56 | 1,02 |
| 1150*/1330 | Lagunes et formations du schorre moyen | 98,45 | 0,38 | 0,69 |
| 1150*/1420 | Lagunes et fourrés halophiles | 137 | 0,52 | 0,96 |
| TOTAL | | 400,63 | 1,53 | 2,8 |

Tableau 19 : Répartition de l'habitat 1150* (Lagunes côtières) au sein du site Natura 2000

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Etendues côtières d'eau salées d'origine anthropique créée à des fins aquacoles (saliculture, pisciculture puis conchyliculture). Cet habitat de lagune se caractérise par des apports d'eau salée plus ou moins réguliers (marrée, réseaux de chenaux et fossés), d'eau douce (apport variable selon pluviométrie) et des sorties par évaporation en été pouvant conduire jusqu'à une phase d'assec pour certaines d'entre elles. Elles voient donc leur salinité varier de manière importante au cours de l'année.

ESPECES INDICATRICES :

Présence potentielle de mollusques bivalves fouisseurs, de gastéropodes (*Hydrobia ventrosa* et *Potamopyrgus jenkinsi*), de vers polychètes, d'hydriaires, de larves d'insecte ou encore de crustacés comme *Artemia salina* (espèce exclusive de ce milieu).

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

- Le complexe lagunes/habitats halophiles associés (salicorniaies, prés salés atlantiques et thermo-atlantiques, fourrés halophiles...) se révèle être tout à fait remarquable sur ce site, d'autant plus qu'une part importante des lagunes étant plus ou moins à l'abandon, présentent une végétation luxuriante en très bon état de conservation.
- A noter également, la présence pour certaines lagunes, d'herbiers aquatiques à *Ruppia* maritime *Ruppia maritima*, espèce supportant bien les eaux saumâtres à salinité variable (optimum de salinité entre 5 et 25 gr.l). La présence de ces herbiers est particulièrement intéressante car elle contribue à améliorer la qualité de ces eaux (filtre et oxygène les eaux), sert de support à de nombreux invertébrés, proies potentielles pour les poissons, eux-mêmes consommés par les oiseaux. De plus, les graines de *Ruppia* peuvent être directement consommées par certains Anatidés.
- Habitat riche en espèces d'invertébrés de type détritivore et caractérisées par une forte résilience, étant donné la quantité de matière organique disponible (débris végétaux) et des conditions de salinité particulièrement variables.
- A noter la redécouverte d'une espèce présumée disparue, l'Althénie orientale *Althenia orientalis*, trouvée au sein d'une lagune de la Réserve naturelle de Moëze, lors d'inventaires de terrain. Cette plante aquatique, de la famille des Zannichelliacées et dont le port est semblable à celui des ruppies, fut observée pour la dernière fois en région dans les années 1950. Cette nouvelle station de l'espèce est donc la seule connue à l'heure actuelle en Poitou-Charentes et la deuxième de tout l'Ouest atlantique français.



Photo 14a & b : L'habitat 1150* « Lagune » en situation abandonnée (photo de gauche) et en situation exploitée (photo de droite)

ETAT DE CONSERVATION - MENACES :

- Les lagunes présentes sur le site ont été créées et entretenues par l'Homme à des fins aquacoles, or peu à peu ces pratiques se perdent, les lagunes souffrent de déprise. Le renouvellement des eaux salées n'étant plus ou mal permis, l'habitat se dégrade peu à peu et à terme peut évoluer vers des habitats moins originaux.
- Autre source de dégradation de cet habitat, l'eutrophisation des lagunes, visible par la prolifération des algues macrophytes (*Enteromorpha*, *Cladophora*, *Chaetomorpha*, *Ulva*). En empêchant, d'une part, la pénétration de la lumière elles entrent en compétition avec les algues microscopiques et d'autre part, leur mort s'accompagne d'une forte accumulation de matière organique, le tout entraînant une mauvaise oxygénation des eaux. C'est alors que tout le fonctionnement écologique de la lagune est touché.
- Globalement, le site offre tous les stades possibles d'état de conservation des lagunes, de faciès très bien conservés à d'autres dont le déclassement serait discutable. Il s'avère, selon nos observations sur le terrain que les lagunes les mieux conservées sont celles exploitées de manière extensive par les conchyliculteurs, car en plus d'offrir de belles eaux végétalisées, ces espaces offrent des complexes périphériques herbacés et frutescents luxuriants et esthétiques. A contrario, les lagunes exploitées de manière intensive, ainsi que celles abandonnées depuis longtemps, présentent un intérêt patrimonial moindre lié à un excès ou à une carence de gestion. En définitive, l'état de conservation des milieux de lagune, malgré les fortes disparités observées, peut être qualifié de moyen.

ELEMENTS DE GESTION :

La préservation de cet habitat étant dépendante de son mode de gestion hydraulique, il est recommandé de favoriser la reprise d'activités conchylicoles extensives pour favoriser un renouvellement et un entretien régulier des voies de circulation de l'eau salée.

Le remblaiement est à proscrire

SUIVI/ETUDES COMPLEMENTAIRES :

L'état de conservation de cet habitat pourra être apprécié via un suivi des peuplements benthiques (faune et flore) et des paramètres physico-chimiques de l'eau.

Une étude du fonctionnement hydraulique des marais (souvent mal connu) pourrait être envisagée.

Le suivi des populations d'*Althenia orientalis* paraît indispensable au regard de la très grande rareté de l'espèce et de sa forte sensibilité aux facteurs environnementaux (gestion de l'eau, notamment).

RECIFS COTIERS

STATUT :

Au niveau européen : Habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (EUR 1170).

En région Poitou-Charentes : Indisponible

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

Présence probable de nombreux sous types de cet habitat : non déterminés (COR 11.24 / 11.25)

REPARTITION SUR LE SITE :

La plupart des récifs côtiers présents sur le site se répartissent au large de la commune de Port-des-Barques. Quelques autres stations sont présentes près de la « Pointe des chardons » de Bourcefranc, ainsi que du côté de la « Tour de Juliar », située au large du Château-d'Oléron.



Photo 15 : Habitat 1170 « Récifs »

Source : <http://www.iodde.org/>

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE : 233 ha

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Ces milieux et micro-milieux forment des biotopes protégés (crevasses, surplombs, dessous de blocs, cuvettes permanentes...) favorable à l'installation d'une faune et d'une flore sessile (épibioses), ainsi que des abris pour la faune vagile. L'action érosive causée par les vagues se conjugue à une diversité d'organismes vivants (algues et animaux incrustants ou perforants), modèle un tracé offrant généralement une forte variabilité topographique. Cet habitat se compose d'une mosaïque de biotopes variés et juxtaposés au gré d'une géomorphologie variable.

ESPECES INDICATRICES :

Non déterminées

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Aucune donnée sur la richesse de ces espaces n'a été récoltée, il est possible de présumer d'une certaine richesse des ressources de cet habitat en raison de l'attractivité qu'ont ces espaces auprès des amateurs de pêche à pieds.

ETAT DE CONSERVATION – MENACES :

Aucune donnée ne permet de qualifier l'impact que peuvent avoir les pratiques de pêche à pied sur l'état de conservation des récifs. Cependant, il est clair que la surpêche constitue une menace pour cet habitat.

ELEMENTS DE GESTION :

- Réguler la pression de ramassage
- Contrôle de la qualité des eaux

SUIVI /ETUDES COMPLEMENTAIRES :

- Relevés/ Étude de la composition physico-chimique de l'eau
- Étudier l'impact de la pêche à pied sur l'état de conservation des récifs (zones témoins et zone mise en défens)

VEGETATION ANNUELLE DES LAISSES DE MER

STATUT :

Au niveau européen : Habitat menacé, inscrit à l'Annexe 1 de la Directive Habitats (EUR 1210)

En région Poitou-Charentes :

Valeur patrimoniale régionale : ★ ★ ★ ★ ★

Menaces : ☹☹☹

Rareté : 5

SOUS-TYPES PRESENT SUR LE SITE :

1210-1 : « Laisse de mer sur substrat sableux à vaseux des côtes Manches-Atlantiques »

COR 16.12 : Végétation annuelle des laisses de mer sur sables

- Alliance : *Atriplici laciniatae-Salsolion kali*

Association végétale :

- *Cakiletum maritimae*

COR 15.36 : Laisses de mer des prés salés atlantiques

- Alliance : *Atriplicion littoralis*

Associations végétales :

- *Beto maritimae-Atriplicetum littoralis*
- *Matricario maritimae-Atriplicetum littoralis*
- *Atriplici hastatae-Betetum maritimae*

REPARTITION SUR LE SITE :

Ces milieux apparaissent seulement au sein des zones d'inventaire exhaustif, le long de la frange littorale insulaire et continentale.

Oléron : Laisses de mer sur sable présentes de manière discontinues tout le long du littoral.

Brouage : Laisses de mer sur substrat vaseux et coquilliers situés çà et là le long du littoral situé côté continent, entre Moëze et Bourcefranc. Quelques laisses de mer sur sable sont aussi présentes sur les terrains du Conservatoire du Littoral : plage de St-Froult.

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE : 1,55 ha

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

- **Laisse de mer sur sable** : Habitat pionnier ponctuel voir linéaire discontinu, à faible recouvrement et très largement dominé par une végétation basse herbacée annuelle ou bisannuelle halophile sur substrat sableux ou coquillier. Forme la première ceinture de végétation terrestre des massifs dunaires.
- **Laisse de mer sur vase** : Habitat pionnier en groupement souvent dense et largement dominé par l'Arroche du littoral. Sur digue ou en partie haute des prés salés sur vases et débris coquilliers. Formation végétale herbacée haute pouvant atteindre plus d'un mètre cinquante.



Photo 16 : Habitat 1210 «Végétation annuelle des laisses de mer sur sable »

ESPECES INDICATRICES :

- **Laisse de mer sur sable :** Arroche des sables (*Atriplex laciniata*), Soude épineuse (*Salsola kali*), Roquette de mer (*Cakile maritima*), Renouée maritime (*Polygonum maritimum*).
- **Laisse de mer sur vase :** Arroche du littoral (*Atriplex littoralis*), Betterave maritime (*Beta vulgaris ssp. maritima*), Matricaire maritime (*Matricaria maritima*).

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :



Dans les sites à forte sédimentation sableuse, s'il est bien développé, cet habitat permet de fixer une quantité de sable assez importante et de favoriser l'installation des espèces de la dune embryonnaire. D'un point de vue patrimonial, cet habitat accueille notamment la Renouée maritime (voir Photo 17), espèce classée dans la « Liste rouge » des espèces végétales menacées en Poitou-Charentes.

Photo 17 : Pied fleuri de Renouée maritime (Polygonum maritimum)

ETAT DE CONSERVATION - MENACES :

Habitat globalement dans un état de conservation moyen à mauvais.

Oléron : État de dégradation avancé mais aléatoire. Les principales causes de cet état sont :

- la sur-fréquentation touristique des plages en période estivale,
- les dommages causés par la tempête Xynthia survenue dans la nuit du 27 au 28 février 2010.

Brouage :

- État de conservation des **laisses de mer sur sable** qualifié de moyen (état amélioré sur la plage de St Froult grâce à l'installation d'un réseau de ganivelles).
- **Bon état de conservation des laisses de mer sur vases** à Arroche du littoral se développant sur la ligne littorale du marais de Brouage.

ELEMENTS DE GESTION :

Pour que cet habitat puisse se développer convenablement et jouer pleinement son rôle écologique la non-intervention est à privilégier.

Etant donné le mauvais état de conservation actuel des laisses de mer sur sable situés sur le littoral oléronais, il serait souhaitable de mettre en défend certains secteurs stratégiques par l'installation de mono-fil ou de bi-fil. Cette action pourrait être associée à la mise en place de panneau(x) d'information et/ou de « Chantier(s) nature » dédiés à cette cause.

SUIVI/ETUDES COMPLEMENTAIRES :

Dans l'hypothèse où des zones de mise en défend seraient installées, il serait intéressant d'évaluer l'efficacité de cette mesure par la mise en place de transects de végétation.

Dans le cas contraire, pas de suivis ou d'études complémentaires ne seraient à mener en particulier.

VEGETATION PIONNIERE A SALICORNES ET AUTRES ESPECES DES ZONES BOUEUSES ET SABLEUSES

STATUT :

Au niveau européen : Habitat menacé,
inscrit à l'Annexe 1 de la Directive Habitats
(EUR 1310)

En région Poitou-Charentes :

Valeur patrimoniale régionale : ★ ★

Menaces : ☹

Rareté : 3



SOUS-TYPES PRESENT SUR LE SITE :

**1310-1 : « Salicorniaies des bas
niveaux (haute slikke atlantique) »**
(COR 15.11)

Photo 18 : Habitat 1310-1 « Salicorniaie des bas
niveaux »

- Alliance : **Salicornion dolychostachyae**
 - Associations végétales
 - *Salicornietum dolychostachyae / fragilis et obscurae*
 - *Astero tripolium-Suaedetum maritimae*

1310-2 : « Salicorniaies des hauts niveaux (schorre atlantique) » (COR 15.11)

- Alliance : **Salicornion europaeo-ramosissimae**
 - Association végétale
 - *Salicornietum ramosissimo-nitensis*

1310-4 : « Pelouses rases à petites annuelles subhalophiles » (COR 15.3)

- Alliance : **Saginion maritimae**
 - Association végétale
 - *Parapholiso strigosae-Hordeetum marini*

REPARTITION SUR LE SITE :

Notons qu'il est important de différencier les salicorniaies (COR 15.11), des pelouses rases à petites annuelles (COR 15.3).

- En situation dominante, les salicorniaies de bas niveau sont des milieux assez rares et localisés à l'éstran. Les salicorniaies de haut niveau, quant à elles, se retrouvent souvent en complexe avec d'autres habitats de la Directive (lagunes et autres formations halophiles) en bordure haute des prés salés ou dans les terres, en marais salés.
- Les pelouses rases à petites annuelles subhalophiles sont des milieux se développant en prairie saumâtre. Cette formation se retrouve souvent associée aux prairies subhalophiles thermo-atlantiques (EUR 1410) en marais de Brouage ou, de manière plus marginale, sous forme de micro-habitats présents çà et là sur les levées de terre conchylicoles couvertes de débris coquilliers.

C'est au sein du marais de Brouage que les plus grandes surfaces de cet habitat sont présentes. En situation dominante :

- 54,66 ha de « Pelouses rases à petites annuelles subhalophiles » (EUR 1310-4) ont été répertoriées en marais de Brouage,
- 9,16 ha de salicorniaies des hauts niveaux (EUR 1310-2) en marais d'Oléron,
- 15,79 ha de salicorniaies des bas niveaux (EUR 1310-1) localisées à l'estran maritime des zones d'inventaire exhaustif.

Tableau 20 : Répartition de l'habitat de "Végétations pionnières à Salicornes et autres annuelles halophiles" 1310 par secteur géographique.

| Code Directive | Nom de l'habitat | Marais de Brouage | Marais d'Oléron | Zones d'inventaire exhaustif |
|----------------|---|-------------------|-----------------|------------------------------|
| 1310 | Formations halophiles annuelles | 54,66 | 9,16 | 15,79 |
| Code Directive | Nom du complexe d'habitat | Marais de Brouage | Marais d'Oléron | Zones d'inventaire exhaustif |
| 1310/1330 | Formations halophiles annuelles et pérennes | - | 7,67 | 20,93 |
| 1310/1410-3 | Prairies à Jonc de Gérard et halophiles annuelles | 365,2 | 17,19 | 140,86 |
| 1320/1310 | Bancs à Spartines et salicornes annuelles | - | - | 1,71 |
| 1420/1330/1310 | Bassins ostréicoles embroussaillés | - | - | 0,56 |
| Total : | | 365.2 | 24.86 | 164.06 |

On remarque dans le tableau ci-dessus que l'habitat générique « Végétation pionnière à Salicornes et autres annuelles subhalophiles » (EUR 1310) se retrouve le plus souvent en complexe avec d'autres habitats de la Directive et, notamment, avec l'habitat de prairies subhalophiles thermo-atlantiques à Jonc de Gérard (EUR 1410-3). En marais de Brouage, ce complexe s'étend sur plus de 360ha.

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE :

79,6 ha en situation dominante et **554 ha en complexe** avec d'autres habitats de la Directive (soit 7 fois plus qu'en situation dominante).

Tableau 21 : Répartition de l'habitat "Végétations pionnières à Salicornes et autres annuelles halophiles" EUR 1310 sur le site Natura 2000

| Code Directive | Nom de l'habitat | Total des surfaces (ha) | Surface relative Site N2000 (en %) | Surface relative Partie terrestre (en %) |
|----------------|---|-------------------------|------------------------------------|--|
| 1310 | Formations halophiles annuelles | 79,61 | 0,30 | 0,56 |
| Code Directive | Nom du complexe d'habitat | Total des surfaces (ha) | Surface relative Site N2000 (en %) | Surface relative Partie terrestre (en %) |
| 1310/1330 | Formations halophiles annuelles et pérennes | 28,6 | 0,11 | 0,20 |
| 1310/1410 | Prairies à Jonc de Gérard et annuelles halophiles | 523,25 | 2,00 | 3,67 |
| 1320/1310 | Bancs à Spartines et salicornes annuelles | 1,71 | 0,01 | 0,01 |
| 1420/1330/1310 | Bassins ostréicoles embroussaillés | 0,56 | - | - |
| Total : | | 554.12 | 2.12 | 3.88 |

PHYSIONOMIE-ÉCOLOGIE :



1310-1

Végétation herbacée basse, ouverte, dominée par les espèces annuelles, présentant une seule strate et dont le recouvrement est le plus souvent assez faible. Ce sous type d'habitat se retrouvent régulièrement en contact ou en association avec des bancs de Spartines de la haute slikke.

Salicornia gr. fragilis

1310-2

Végétation herbacée basse, ouverte, dominée par les espèces annuelles, présentant une seule strate, et dont le recouvrement est souvent assez important. Association végétale se développant sur vases pures ou sableuses, molles ou stabilisées de la haute slikke, du schorre et parfois jusque loin dans les marais où le réseau de chenaux relié à la mer est maintenu fonctionnel.



Salicornia ramosissima



1310-4

Végétation annuelle rase, ouverte, dominée par le Lepture raide *Parapholis strigosa* et l'Orge marine *Hordeum marinum*. Habitat lié aux sols sablo-vaseux ou riches en débris coquilliers, caractérisés par une alternance de périodes saturées en eau et de périodes sèches. Se rencontre régulièrement en situation saumâtre et méso-saumâtre en bord de jas et de manière plus étendue au sein de marais plats pâturés.

Pelouse rase à petites annuelles subhalophiles

Photos 19a, b & c : Différents faciès de l'habitat et ses espèces caractéristiques

ESPECES INDICATRICES :

1310-1

Salicorne à longs épis (*Salicornia dolichostachya*) liée aux vases molles non stabilisées de la slikke, Salicorne jaunissante (*Salicornia fragilis*) liée aux zones vaseuses à vaso-sableuses affermies de la haute slikke, Salicorne obscure (*Salicornia obscura*), Soude maritime (*Suaeda maritima*) et Aster maritime (*Aster tripolium*) liées quant à elles au contact slikke/schorre.

1310-2

Salicorne rameuse (*Salicornia ramosissima*) liée aux vases exondées et au caractère « séchard » du milieu.

1310-4

Lepture raide (*Parapholis strigosa*), Orge maritime (*Hordeum marinum*), Spergulaire marine (*Spergularia marina*), Plantain corne de cerf (*Plantago coronopus*) et Chiendent littoral (*Elymus pycnanthus*).

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

1310-1 et 1310-2 :

Ces espaces constituent des aires d'alimentation pour de nombreuses espèces d'oiseaux comme les Tadornes de Belon, les Bernaches cravant, les Oies rieuses et divers passereaux nordiques. Le cortège végétal de ces milieux est généralement assez pauvre mais accueille tout de même quelques populations de Salicorne à longs épis *Salicornia dolichostachya*, taxon classé dans la liste rouge des espèces végétales menacées en Poitou-Charentes.

1310-4

Cet habitat comprend de nombreux faciès dans ses stations les plus développées (marais de Brouage). Il représente une source importante de diversité d'habitat et contribue grandement à la diversité floristique du site Natura 2000. Notons que l'association « *Parapholis strigosae-Hordeetum marini* » est inscrite sur le Livre rouge des phytocénoses terrestre du littoral français (GEHU, 1991).

ETAT DE CONSERVATION – MENACES :

L'état de conservation de cet habitat peut être qualifié de bon à moyen selon les zones considérées.

1310-1 et 1310-2

- *En situation naturelle :*

L'état de conservation de cet habitat est principalement lié à la dynamique sédimentaire du site. En effet, une modification de la dynamique naturelle notamment par la construction d'énrochements, peut engendrer un atterrissement de cet habitat.

La cueillette abusive des salicornes à des fins commerciales ou artisanales ne semble pas être préoccupante mais peut tout de même constituer une menace pour cet habitat. Notons l'importance du rôle de Police opéré par gardes-techniciens de la Réserve naturelle de Moëze-Oléron visant à préserver ces milieux de toutes atteintes pouvant leur être néfaste.

- *En situation anthropique :* (1310-2 uniquement)

Le maintien des salicorniaies en situation anthropique dépend exclusivement de la gestion des bassins et du réseau hydraulique qui les alimente. Bien souvent, cette formation se développe suite à un abandon de gestion des bassins conchylicoles et par une faible présence d'eau – colonisation des vases exondées de l'extérieur vers l'intérieur du fond des claires. Ce cas, étant le plus fréquemment rencontré, comporte des salicorniaies en bon état de conservation. A contrario, les exploitations conchylicoles et salicoles intensives fauchent régulièrement cette végétation pionnière. Les faciès présents sont alors très dégradés ou peu développés.

1310-4

Ces pelouses rases à petites annuelles subhalophiles sont bien réparties au sein du marais de Brouage. Leurs faciès sont diversifiés et souvent en complexe avec d'autres formations végétales. Globalement, zones conchylicoles mises à part, cet habitat est en bon état de conservation. Notons que ce faciès est favorisé par le piétinement du bétail mais qu'il reste néanmoins sensible au surpâturage.

ELEMENTS DE GESTION :
1310-1 et 1310-2

En situation naturelle :

- La présence de ces salicorniaies, composées quasiment exclusivement d'annuelles, nécessite des vases dénudées soumises à marées ; la non-intervention paraît de ce fait être la meilleure des solutions à adopter.
- Empêcher la création de voies d'accès ou de passages en direction des prés salés.
- Le remblaiement est à proscrire.

En situation anthropique (salicorniaies situées en bordures et en fond de bassins)

- Favoriser une période d'exondation suffisamment longue (au moins 3 mois d'assec) et des niveaux d'eau variables.
- Contrôler l'état d'envasement des bassins.

1310-4

Ce faciès de l'habitat étant lié à un niveau élevé de perturbation – pâturage dans les prairies saumâtres et gestion des levées de terre en bordure des lagunes – le maintien de celles-ci paraît indispensable ; le couplage d'une charge pastorale annuelle modérée (= pâturage extensif) avec des charges instantanées fortes en fin de printemps sont, notamment, les modalités à privilégier pour les occurrences du 1310-4 en système prairial (marais de Brouage).

SUIVI /ETUDES COMPLEMENTAIRES :

Une étude du lien entre pressions de pâturage et pelouses rases à petites annuelles subhalophiles pourrait permettre d'évaluer plus finement les charges pastorales à préconiser pour préserver durablement les différents faciès de cet habitat.

PRES A SPARTINES

STATUT :

Au niveau européen : Habitat menacé, inscrit à l'Annexe 1 de la Directive Habitats (EUR 1320)

En région Poitou-Charentes :

Valeur Patrimoniale Régionale : ★ ★ ★

Menaces : ☹☹

Rareté : 3



Photo 20 : Habitat 1320 "Prés à Spartines"

SOUS-TYPE PRESENT SUR LE SITE :

1320-1 : « Prés à Spartines maritime de la haute slikke » (COR 15.21)

- Alliance : *Spartinion anglicae*
 - Association végétale : *Spartinetum maritimae*

REPARTITION SUR LE SITE :

En position pionnière principalement sous forme de taches, en situation de première frange de végétation localisée en limite supérieure des « slikkes en mer à marrée » (EUR 1130).

Marais de Brouage : En marais de Brouage, il n'est pas rare de rencontrer des formations à Spartines au sein du marais salé. Cependant, cet habitat reste assez marginal, couplé à des formations à Salicornes pérennes (EUR 1330-1).

Marais d'Oléron : De manière très marginale, les marais conchylicoles abandonnés permettent parfois le développement de spartinaies.

Au sein des **zones d'inventaire exhaustif** cet habitat s'étend :

- côté insulaire : de la pointe d'Arceau (commune de Dolus-d'Oléron) à la pointe des Doux du Château-d'Oléron.
- côté continent : du sud de la plage de St Froult (Réserve naturelle de Moëze) à la frange littorale située au nord des domaines conchylicoles de Bourcefranc-le-Chapus.

Tableau 22 : Répartition de l'habitat "Prés salés à Spartines" (EUR 1320) par secteur géographique (en ha)

| Code Directive | Nom de l'habitat et des complexes | Marais de Brouage | Marais d'Oléron | Zones d'inventaire exhaustif |
|----------------|---|-------------------|-----------------|------------------------------|
| 1320 | Prés à Spartines | 9,64 | 3,4 | 32,04 |
| 1320/1310 | Prés à Spartines et salicornes annuelles | - | - | 1,71 |
| 1320/1330 | Prés à Spartines et formations du schorre moyen | 13,42 | - | - |
| | Total | 23.06 | 3.4 | 33.75 |

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE : 45,08 ha de formations monospécifiques à Spartines et plus de **15,13 ha en complexe** avec d'autres habitats de la Directive.

Tableau 23 : Répartition de l'habitat "Prés salés à Spartine" (EUR 1320) sur le site Natura 2000

| Code Directive | Nom de l'habitat | Total des surfaces | Surface relative Site Natura 2000 (en %) | Surface relative Partie terrestre (en %) |
|----------------|---|--------------------|--|--|
| 1320 | Prés à Spartines | 45,08 | 0,17 | 0,32 |
| Code Directive | Nom du complexe d'habitat | Total des surfaces | Surface relative Site Natura 2000 (en %) | Surface relative Partie terrestre (en %) |
| 1320/1310 | Prés à Spartines et salicornes annuelles | 1,71 | 0,01 | 0,01 |
| 1320/1330 | Prés à Spartines et formations du schorre moyen | 13,42 | 0,05 | 0,09 |
| Total | | 15,13 | 0,06 | 0,10 |

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Première ceinture de végétation très largement dominée par les Spartines. Cet habitat se développe sur les vases salées sous forme de taches, d'îlots puis de fronts subissant une inondation biquotidienne par la marée haute. Groupement monospécifique se couplant parfois à des taches éparses de Salicornes annuelles (*Salicornia fragilis*, *dolichostachya...*), d'Aster maritime (*Aster tripolium*) et/ ou Salicorne pérenne (*Sarcocornia perennis*).

ESPECES INDICATRICES :

Spartine maritime (*Spartina maritima*), Salicorne pérenne (*Sarcocornia perennis*) et Aster maritime (*Aster tripolium*).

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

De par son installation, la spartinaie contribue à la fixation des sédiments favorisant ainsi le développement du schorre. Outre son action sur la dynamique sédimentaire locale, la spartinaie constitue une aire de nourricerie et de refuge pour les juvéniles de poissons.

Cet habitat est inscrit sur le **livre rouge des phytocoenoses terrestres du littoral français** (GEHU, 1991).

ETAT DE CONSERVATION – MENACES :

La présence d'îlots pionniers denses, indique un bon état de l'habitat sur l'ensemble de son aire de répartition. Cependant, cet habitat est parfois menacé par la colonisation de la Spartine anglaise (*Spartina anglica*) introduite en France au début du XXème siècle. En effet, cette dernière, plus compétitive que la Spartine maritime (*Spartina maritima*), tend à la remplacer peu à peu. Au sein du site Natura 2000, on note plusieurs stations importantes de Spartine anglaise le long de l'estran oléronais (Boyardville, Bellevue). En revanche, la Spartine anglaise ne semble pas avoir pris pied encore sur les complexes de prés salés du marais de Brouage.

ELEMENTS DE GESTION :

L'existence de stations à *Spartina anglica* impose à minima (pour la préservation de la Spartinaie indigène) une surveillance de son évolution. Dans l'hypothèse d'une progression menaçante de la Spartinaie anglaise, une campagne d'arrachage pourrait être envisagée.

SUIVI /ETUDES COMPLEMENTAIRES :

Suivi des stations à *Spartina anglica* puis évaluation de la pertinence d'opérations d'arrachage.

PRES SALES ATLANTIQUES

STATUT :

Au niveau européen : Habitat menacé, inscrit à l'Annexe 1 de la Directive Habitats (EUR 1330)

En région Poitou-Charentes :

Valeur Patrimoniale Régionale : ☆☆☆

Menaces : ☹

Rareté : 4



Photo 21 : Habitat 1330 "Prés salés atlantiques"

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE:

1330-1 : « Prés salés du bas schorre » (COR 15.3)

- Alliance : *Halimionion portulacoidis*
Association végétale :
 - *Puccinellio maritimae-Salicornietum perennis*

1330-2 : « Prés salés du schorre moyen » (COR 15.3)

- Alliance : *Halimionion portulacoidis*
Association végétale :
 - *Bostrychio scorpioidis-Halimionetum portulacoidis*

1330-3 : « Prés salés du haut schorre » (COR 15.3)

- Alliance : *Armerion maritimae*
Associations végétales:
 - *Festucetum littoralis*
 - *Limonio vulgaris-Juncetum gerardii*
 - *Artemisietum maritimae*

1330-4 : « Prés salés du contact haut schorre/dune » (COR 15.3)

- Alliance : *Armerion maritimae*
Association végétale :
 - *Limonietum lychnidifolio-dodartii*

1330-5 : « Prairies des hauts niveaux supérieurs atteints par la marée » (COR 15.3)

- Alliance : *Agropyron pungentis*
Associations végétales :
 - *Atriplici hastatae-Agropyretum pungentis*
 - *Beto maritimae-Agropyretum pungentis*
 - *Atriplici hastate-Agropyretum repentis*
 - *Agropyro pungentis-Inuletum crithmoidis*

REPARTITION SUR LE SITE :

Cet habitat est intimement inféodé aux marais salés, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique. Les prés salés atlantiques (EUR 1330) sont des milieux retrouvés régulièrement en complexes avec d'autres habitats de la Directive, ce qui accentue la diversité des formes sous lesquels il est possible de les rencontrer.

Les milieux de prés salés atlantiques se rencontrent majoritairement en marais d'Oléron, le long des berges des bassins constituant le marais ou le long des chenaux et fossés le structurant. En marais de Brouage, cet habitat est présent dans les zones conchylicoles de Nodes et de Bourcefranc-le-Chapus. En situation naturelle, dans les zones d'inventaire exhaustif, on le retrouve sur l'estran, formant de grandes étendues, du haut schorre au bas schorre.

Tableau 24 : Répartition de l'habitat "Prés salés atlantiques" (EUR 1330) par secteur géographique (en ha)

| Code Directive | Nom de l'habitat | Marais de Brouage | Marais d'Oléron | Zones d'inventaire exhaustif |
|----------------|---|-------------------|-----------------|------------------------------|
| 1330 | Prés salés atlantiques | 2,01 | 219,17 | 41,45 |
| Code Directive | Nom du complexe d'habitat | Marais de Brouage | Marais d'Oléron | Zones d'inventaire exhaustif |
| 1150/1330/1310 | Lagunes conchylicoles abandonnées | 66,28 | 79,76 | - |
| 1150/1330 | Lagunes et formations du schorre moyen | 45,39 | 53,06 | - |
| 1310/1330 | Formations halophiles annuelles et pérennes | - | 7,67 | 20,93 |
| 1320/1330 | Bancs à Spartines et formations du schorre moyen | 13,42 | - | - |
| 1420/1330 | Fourrés halophiles et prés salés du schorre moyen | - | - | 2,53 |
| 1420/1330/1310 | Bassins conchylicoles embroussaillés | - | - | 0,56 |
| Total | | 125,09 | 140,49 | 24,02 |

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE :

262,63 ha de prés salés atlantiques et près de **289,6 ha en complexe** avec d'autres habitats de la Directive.

Tableau 25 : Répartition de l'habitat "Prés salés atlantiques" (EUR 1330) sur le site Natura 2000

| Code Directive | Nom de l'habitat | Total des surfaces | Surface relative Site Natura 2000 (en %) | Surface relative Partie terrestre (en %) |
|----------------|---|--------------------|--|--|
| 1330 | Prés salés atlantiques du schorre moyen | 262,63 | 1,00 | 1,84 |
| Code Directive | Nom du complexe d'habitat | Total des surfaces | Surface relative Site Natura 2000 (en %) | Surface relative Partie terrestre (en %) |
| 1150/1330/1310 | Lagunes conchylicoles abandonnées | 146,04 | 0,56 | 1,02 |
| 1150/1330 | Lagunes et formations du schorre moyen | 98,45 | 0,38 | 0,69 |
| 1310/1330 | Formations halophiles annuelles et pérennes | 28,6 | 0,11 | 0,20 |
| 1320/1330 | Prés à Spartines dominé par <i>Sarcocornia perennis</i> | 13,42 | 0,05 | 0,09 |
| 1420/1330 | Fourrés halophiles et formations du schorre moyen | 2,53 | 0,01 | 0,02 |
| 1420/1330/1310 | Bassins conchylicoles embroussaillés | 0,56 | - | - |
| Total : | | 289,6 | 1,11 | 2,02 |

PHYSIONOMIE-ÉCOLOGIE :

L'ensemble des sous-types de prés salés atlantiques présents sur le site se développent sur un substrat argileux composé d'alluvions flandriennes plus ou moins récentes caractéristiques des grands marais arrière-littoraux, et que l'on qualifie de « bri récent brun » ou « bri ancien bleu ». C'est ensuite la fréquence et la durée d'immersion par les eaux salées qui favorise tel ou tel type de végétation :



Photo 22 : Prés salés naturels - Embouchure du chenal de Brouage

1330-1 : Le bas schorre subit une inondation régulière lors des marées biquotidiennes. Il est formé d'une végétation vivace herbacée à ligneuse basse, dominée par la Salicorne pérenne (*Sarcocornia perennis*).

1330-2 : Le schorre moyen subit une inondation régulière lors des grandes marées hautes ; il se ressuie ensuite rapidement. Cette portion du schorre est dominée par une végétation vivace ligneuse basse à base d'Obione faux-pourpier (*Halimione portulacoides*).

1330-3 : Le haut schorre subit quant à lui, une inondation bimensuelle à exceptionnelle lors des marées hautes de vives eaux. Cet espace se compose d'une végétation vivace herbacée basse dominée dans certaines stations par la Fétuque littorale (*Festuca rubra* subsp. *littoralis*) ou ailleurs par le Statice commun (*Limonium vulgare*) et le Jonc de Gérard (*Juncus gerardii*).

1330-4 : Les prés salés du contact haut schorre/dune ne sont atteints par la marée qu'exceptionnellement, lors des plus hautes marées de vives eaux. Le substrat est composé d'un mélange sable/vase. Cet habitat se compose d'une végétation herbacée basse, à recouvrement le plus souvent peu important dominée par la Statice à feuilles ovales (*Limonium ovalifolium*).

1330-5 : Les prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée sont inondées de manière exceptionnelle lors des plus grandes marées hautes de vives eaux et enrichies en dépôts organiques. S'y développe une végétation vivace herbacée halo-nitrophile dominée par le Chiendent littoral (*Elymus pycnanthus*).

ESPECES INDICATRICES :

1330-1 : Salicorne pérenne (*Sarcocornia perennis*), Aster maritime (*Aster tripolium*), Puccinellie maritime (*Puccinellia maritima*),

1330-2 : Obione faux-pourpier (*Halimione portulacoides*),

1330-3 : Fétuque littorale (*Festuca rubra* subsp. *littoralis*), Statice commun (*Limonium vulgare*), Jonc de Gérard (*Juncus gerardii*),

1330-4 : Statice à feuilles ovales (*Limonium ovalifolium*),

1330-5 : Chiendent du littoral (*Elymus pycnanthus*), Bette maritime (*Beta maritima*), Inule à feuilles de crithme (*Inula crithmoides*), Arroche hastée (*Atriplex hastata*).

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

1330-3 : L'association « *Artemisietum maritimae* » est inscrite sur le livre rouge des phytocoenoses terrestres du littoral français (GEHU, 1991).

1330-4 : Plusieurs stations de *Limonium ovalifolium* ont été répertoriées sur le littoral oléronais, entre Boyardville et Bellevue, dans les zones de contact entre prés salés et dunes. Cette espèce est un taxon prioritaire du Livre Rouge de la flore menacée de France et l'habitat qu'elle structure possède une très haute valeur patrimoniale

1330-5 : L'association « *Agropyro pungentis-Inuletum crithmoidis* » est inscrite sur le livre rouge des phytocoenoses terrestres du littoral français (GEHU, 1991).

ETAT DE CONSERVATION – MENACES :

- L'état de conservation est globalement bon sur l'ensemble des zones de l'estran.
- A contrario, dans les terres, en situation anthropique, l'état de conservation de ces habitats est très variable. L'état de conservation de ces milieux dépend en partie de la gestion de chacune des parcelles où cet habitat est présent. En situation d'exploitation intensive, la végétation est régulièrement fauchée, les habitats se trouvent par conséquent dans un état pouvant être qualifié de médiocre. Dans les secteurs abandonnés, la circulation des eaux salées a tendance à se tarir, ce qui se répercute sur l'état de santé des espèces les plus halophiles. Ailleurs, dans les secteurs où les bassins subissent encore de bonnes fluctuations des niveaux d'eau, l'état de conservation des habitats de prés salés est tout à fait remarquable, notamment lorsque de petites levées de terre (« abotdeaux ») végétalisées sont conservés entre chaque bassin.
- Destruction de l'habitat par remblaiement à des fins aquacoles ou de circulation.

ELEMENTS DE GESTION :

- La non-intervention est souhaitable sur les faciès naturels de prés salés.
- La pleine expression de cet habitat en situation anthropique (bords de bassins) est liée au maintien de situations hydriques variées et de modes de gestion extensifs. Au sein des unités exploitées, une concertation entre les acteurs locaux serait nécessaire.

SUIVI /ETUDES COMPLEMENTAIRES :

Suivi des populations de *Limonium ovalifolium* et des végétations associées.



Photos 23a & b : Prés salés atlantiques en situation anthropique (à gauche)

PRES SALES MEDITERRANEENS

STATUT :

Au niveau européen : Habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (**EUR 1410**)

En région Poitou-Charentes :

Valeur Patrimoniale Régionale : ★ ★ ★

Menaces : ☹☹

Rareté : 3

SOUS-TYPE PRESENT SUR LE SITE :

1410-3 : « Prairies subhalophiles thermo-atlantiques » (COR 15.52)



Photo 24 : Faciès de l'habitat 1410 "Prairies subhalophiles thermo-atlantiques" : Prairie à Vulpin bulbeux et Jonc de Gérard

- Alliance 1 : *Alopecurion utriculati*
Associations végétales :
 - *Trifolio squamosi-Oenanthetum silaifoliae*
 - *Carici-divisae-Lolietum perennis*

- Alliance 2 : *Lolio perennis-Potentillion anserinae*
Associations végétales :
 - *Ranunculo ophioglossifolii-Menthetum pulegii*
 - *Plantagini majoris-Trifolietum resupinati*

- Alliance 3 : *Oenanthion fistulosae*
Associations végétales :
 - *Ranunculo ophioglossifolii-Oenanthetum fistulosae*
 - *Alopecuro bulbosi-Juncetum gerardii*

REPARTITION SUR LE SITE :

L'aire de répartition étendue sur laquelle se développe cet habitat confère à ses faciès une grande diversité, notamment en marais de Brouage où cet habitat s'étend sur près de 2400ha, à tel point qu'il apparaît de manière quasi-systématique dans chacune des parcelles où des relevés de terrain ont été effectués.

En marais d'Oléron, la présence de cet habitat est plus locale.

Tableau 26 : Répartition de l'habitat "Prairies subhalophile thermo-atlantique" EUR 1410 par secteur géographique (en ha)

| Code Directive | Nom de l'habitat | Marais de Brouage | Marais d'Oléron | Zones d'inventaire exhaustif |
|----------------|---|-------------------|-----------------|------------------------------|
| 1410 | Prairies subhalophiles thermo-atlantiques | 2384,79 | 55,89 | 22,78 |
| Code Directive | Nom du complexe d'habitat | Marais de Brouage | Marais d'Oléron | Zones d'inventaire exhaustif |
| 1310/1410 | Prairies à Jonc de Gérard et salicornes annuelles | 365,2 | 17,19 | 140,86 |

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE :

2463,46 ha de prairies subhalophiles thermo-atlantiques et 523,25 ha en complexe avec d'autres habitats de la Directive.

Tableau 27 : Représentativité de l'habitat "Prairies subhalophiles thermo-atlantiques" EUR 1410 à l'échelle du site Natura 2000.

| Code Directive | Nom de l'habitat | Total des surfaces | Surface relative Site Natura 2000 (en %) | Surface relative Partie terrestre (en %) |
|----------------|---|--------------------|--|--|
| 1410 | Prairies subhalophiles thermo-atlantiques | 2463,46 | 9,42 | 17,27 |
| Code Directive | Nom du complexe d'habitat | Total des surfaces | Surface relative Site Natura 2000 (en %) | Surface relative Partie terrestre (en %) |
| 1310/1410 | Prairies à Jonc de Gérard et annuelles halophiles | 523,25 | 2,00 | 3,67 |

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Les prairies subhalophiles thermo-atlantiques reposent sur des sols argileux formés d'alluvions flamandaises que l'on appelle le « bri ancien bleu », caractéristique des grands marais arrière-littoraux. Classiquement, la composition floristique de l'habitat varie suivant l'hydromorphie du sol (mosaïque de jas et de bossis), sa salinité (accentuée localement dans la zone de battement des eaux en bord de jas) et selon la gestion des prairies (pâturage, fauche ou nulle).

Il est possible de distinguer trois types de conditions stationnelles influant sur la répartition des différents faciès de l'habitat EUR 1410-3 :

- Situation méso-hygrophile (bossis et marais plats) :
 - *Carici divisae-Lolietum perennis* en prairies pâturées
 - *Trifolio squamosi-Oenanthetum silaifoliae* plutôt en prairies de fauche.
- Situation hydromorphe (bords de jas et baisses régulièrement en eau) :
 - *Ranunculo ophioglossifolii-Oenanthetum fistulosae*
 - *Ranunculo ophioglossifolii-Mentham pulegii* en cas de fort piétinement
- Situation subsaumâtre marquée (marais plats) :
 - *Alopecuro bulbosi-Juncetum gerardii*



Photo 25 : Dépression à *Agrostis stolonifera*, Vulpin bulbeux et Renoncule

ESPECES INDICATRICES :

Les espèces dominantes de cet habitat appartiennent aux familles des :

- **Poacées :** Vulpin bulbeux (*Alopecurus bulbosus*), Ray grass anglais (*Lolium perenne*), Gaudinie (*Gaudinia fragilis*), Orge faux-seigle (*Hordeum secalinum*), Brome en grappe (*Bromus racemosus*)...

- **Cyperacées** : Laïche divisée (*Carex divisa*) souvent dominante, Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*), Scirpe à une glume (*Eleocharis uniglumis*)...
- **Fabacées** : avec près de 10 espèces du genre *Trifolium* : Trèfle maritime (*Trifolium squamosum*), Trèfle résupiné (*Trifolium resupinatum*), Trèfle fraise (*Trifolium fragiferum*), Trèfle de Micheli (*Trifolium michelianum*)...
- **Apiacées** avec notamment l'Oenanthe à feuilles de silaus (*Oenanthe silaifolia*) et l'Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*)...
- **Renonculacées** : Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), Renoncule sarde (*Ranunculus sardous*)...

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Les prairies subhalophiles thermo-atlantiques hébergent un certain nombre d'espèces végétales à forte valeur patrimoniale, parmi elles ont été observées deux espèces de niveau national :

- La Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*) (figure 39)
- Le Crypside piquant (*Crypsis aculeata*).

D'autres espèces d'intérêt patrimonial ont été répertoriées dans cet habitat :

- La Centaurée étoilée (*Centaurea calcitrapa*) inscrite au livre rouge de la flore menacée de Poitou-Charentes
- Le Trèfle de Micheli et Trèfle faux-pied d'oiseau (*Trifolium michelianum* et *T. ornithopodioides*), espèces présentant un intérêt particulier par leur rareté.



Photo 26 : Pied de Renoncule à feuilles d'Ophioglosse

ETAT DE CONSERVATION – MENACES :

L'état de conservation de cet habitat est globalement bon.

Trois menaces principales sont néanmoins présentes :

- L'artificialisation des prairies par l'apport de semences (Grande fétuque, de Ray-grass anglais...) et/ou l'apport d'amendement organique visant à augmenter la valeur fourragère des milieux. Ces pratiques conduisent à un appauvrissement floristique, voire dans certains cas, à une modification de l'habitat si bien qu'il ne peut plus être considéré comme de la prairie subhalophile thermo-atlantique.
- Le surpâturage, ayant tendance à labourer les sols et à amoindrir sa composition en espèces par l'apport de nitrates liés aux excréments.
- Le retournement des parcelles ou leur remblaiement sont des actions encore pratiquées, portant de graves atteintes à cet habitat.

ELEMENTS DE GESTION :

Respecter des techniques d'exploitation herbagère traditionnelle, en maintenant un système d'exploitation extensif.

- Maintenir le caractère inondable des prairies,
- Éviter le surpâturage,
- Préconiser des pratiques de fauche tardive (pas de fauche avant le 15 juin),
- Proscrire les amendements organiques (fumiers, lisiers...) et minéraux (chaulage),
- Proscrire le pâturage entre le 15 décembre et le 15 mars

SUIVIS /ETUDES COMPLEMENTAIRES :

Disposer d'un réseau de prairies de référence permettant d'assurer un suivi sur le long terme de l'évolution de la flore prairiale.

FOURRES HALOPHILES MEDITERRANEENS ET THERMO-ATLANTIQUES

STATUT :

Au niveau européen : Habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (EUR 1420)

En région Poitou-Charentes :

Valeur Patrimoniale Régionale : ★ ★

Menaces : ☹

Rareté : 3



Photo 27 : Habitat 1420 "Fourrés halophiles thermo-atlantiques"

SOUS-TYPE PRESENT SUR LE SITE :

1420-1 : « Fourrés halophiles thermo-atlantiques » (COR 15.6)

- Alliance : *Puccinellio maritimae-Halimionion portulacoides*
 - Associations végétales :
 - *Puccinellio maritimae-Salicornietum fruticosae*
 - *Agropyro pungentis-Suaedetum verae*

REPARTITION SUR LE SITE :

Les fourrés halophiles thermo-atlantiques se retrouvent régulièrement en marais salé sur Oléron, en marais de Brouage et dans les zones d'inventaire exhaustif.

En situation anthropique, cet habitat s'implante régulièrement sur les zones les plus hautes des marais salés (digues, levées de terre et talus, en bord de bassin et de fossé...) ou sur les abottements conchylicoles dans les marais salés les plus délaissés. En situation naturelle, cet habitat se retrouve en fond de marais, dans les zones hautes de l'estran.

On retrouve également cet habitat en périphérie des bassins lagunaires (1420/1150*) dans des secteurs où le réseau hydraulique est encore fonctionnel, ou plus rarement en association avec d'autres formations halophiles (1420/1330/1310) dans les secteurs les plus enrichis.

Tableau 28 : Répartition de l'habitat "Fourrés halophiles thermo-atlantiques" EUR 1420 par secteur géographique (en ha)

| Code Directive | Nom de l'habitat | Marais de Brouage | Marais d'Oléron | Zones d'inventaire exhaustif |
|----------------|---|-------------------|-----------------|------------------------------|
| 1420 | Fourrés halophiles thermo-atlantiques | - | - | 20,76 |
| Code Directive | Nom du complexe d'habitat | Marais de Brouage | Marais d'Oléron | Zones d'inventaire exhaustif |
| 1150/1420 | Lagunes et fourrés halophiles | 31,09 | 62,67 | 43,24 |
| 1420/1330 | Fourrés halophiles et prés salés du schorre moyen | - | - | 2,53 |
| 1420/1330/1310 | Bassins conchylicoles embroussaillés | - | - | 0,56 |
| Total : | | 31,09 | 62,67 | 46,33 |

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE :

Habitat présent sur **20,76 ha** en situation dominante et **140,09 ha en complexe** avec d'autres habitats de la Directive.

Tableau 29 : Représentativité de l'habitat "Fourrés halophiles thermo-atlantiques" EUR 1420 à l'échelle du site Natura 2000

| Code Directive | Nom de l'habitat | Total des surfaces | Surface relative Site Natura 2000 (en %) | Surface relative Partie terrestre (en %) |
|----------------|---|--------------------|--|--|
| 1420 | Fourrés halophiles thermo-atlantiques | 20,76 | 0,08 | 0,15 |
| Code Directive | Nom du complexe d'habitat | Total des surfaces | Surface relative Site Natura 2000 (en %) | Surface relative Partie terrestre (en %) |
| 1150/1420 | Lagunes et fourrés halophiles | 137 | 0,52 | 0,96 |
| 1420/1330 | Fourrés halophiles et prés salés du schorre moyen | 2,53 | 0,01 | 0,02 |
| 1420/1330/1310 | Bassins conchylicoles embroussaillés | 0,56 | - | - |
| Total : | | 140,09 | 0,53 | 0,98 |

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Végétation vivace dominée floristiquement et physionomiquement par des espèces frutescentes sous arbustives et crassulescentes des marais salés.

- *En situation naturelle* : cet habitat se rencontre dans les parties hautes des prés-salés de l'estran (haut schorre en particulier), sur digues ou débris coquillers ainsi qu'en bordure de chenaux et de fossés.
- *En situation anthropique* : cet habitat se présente sous forme d'un faciès ponctuel ou linéaire à *Suaeda vera* ou *Sarcocornia fruticosa* réparti sur les berges des bassins, le long des digues, levées de terre et aboteaux conchylicoles.



Photo 28 : Rameaux fleuris de Salicorne frutescente

ESPECES INDICATRICES :

Soude ligneuse (*Suaeda vera*), Chiendent littoral (*Elymus pycnanthus*), Salicorne frutescente (*Sarcocornia fruticosa*).

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

- Cet habitat contribue à fixer les sols de l'estran et à accumuler d'importantes quantités de matières organiques et minérales : débris coquillers, laisses de mer... Il forme parfois des îlots de sédimentation active au sein des prés salés du moyen schorre à Obione faux pourpier.
- Habitat de nidification de la Gorgebleue de Nantes (*Luscinia svecica*), espèce bénéficiant d'une protection nationale.
- L'association « *Puccinellio maritimae-Salicornietum fruticosae* » est inscrite sur le **livre rouge des phytocoenoses terrestre du littoral français** (GEHU, 1991).

ETAT DE CONSERVATION – MENACES :

Globalement, l'état de conservation de cet habitat est considéré comme bon.

- Bon en situation naturelle
- Bon à médiocre en situation anthropique selon la fonctionnalité du réseau hydraulique.

Notons que ces formations végétales sont très sensibles au piétinement et à toute forme de fréquentation.

ELEMENTS DE GESTION :

- La non-intervention est recommandée,
- Éviter le piétinement par le bétail ou par l'Homme,
- Entretien de la fonctionnalité du réseau hydraulique des marais salés,
- Empêcher toute modification qui conduirait à la destruction de l'habitat (remblaiement, travaux, dépôts d'ordures...).

SUIVI /ETUDES COMPLEMENTAIRES :

Étudier les potentialités offertes par cet habitat dans la fixation et la stabilisation de digues de protection contre les tempêtes et ras de marée.

DUNES MOBILES EMBRYONNAIRES

STATUT :

Au niveau européen : Habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (EUR 2110)

En région Poitou-Charentes :

Valeur Patrimoniale Régionale : ☆ ☆

Menaces : ☹

Rareté : 3

SOUS-TYPE PRESENT SUR LE SITE :

2110-1 : « Dunes mobiles embryonnaires atlantiques » (COR 16.2111)

- Alliance : *Ammophilion arenariae*
 - Association végétale : *Euphorbio paraliadis-Agrophyretum juncei*



Photo 29 : Habitat 2110 "Dunes mobiles embryonnaires"

REPARTITION SUR LE SITE :

Ce milieu n'a été répertorié que dans les zones d'inventaire exhaustif.

Oléron : Présent çà et là sur la frange littorale du Château d'Oléron à Boyardville.

Brouage : Petit linéaire présent sur la plage de St Froult (Réserve naturelle de Moëze).

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE : 2,54 ha

Tableau 30 : Représentativité de l'habitat 2110 "Dune mobiles embryonnaires" à l'échelle du site Natura 2000 (en ha)

| Code Directive | Nom de l'habitat | Total des surfaces | Surface relative Site Natura 2000 (en %) | Surface relative Partie terrestre (en %) |
|----------------|--|--------------------|--|--|
| 2110 | Dunes embryonnaires à Elyme des sables | 2,54 | 0,01 | 0,02 |

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Végétation halo-subnitrophile sur substrat sableux, en contact direct avec les laisses de haute mer et occasionnellement atteint lors de très grandes marées. Cette végétation a la particularité d'être adaptée et favorisée par un engraissement éolien régulier en sable.

ESPECES INDICATRICES :

Chiendent des sables (*Elymus farctus* ssp. boreali-atlanticus), Euphorbe des dunes (*Euphorbia paralias*), Panicault maritime (*Eryngium maritimum*), Liseron des sables (*Calystegia soldanella*).

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :



En raison de son caractère très spécialisé cet habitat est assez pauvre en espèces végétales. Notons cependant la présence de Renouée maritime (*Polygonum maritimum*) et de la Luzerne maritime (*Medicago marina*) (figure 43), espèces inscrites sur la Liste Rouge de la flore du Poitou-Charentes, observées çà et là tout le long du littoral oléronais.

Photo 30 : Inflorescence d'un pied de Luzerne marine (*Medicago marina*)

ETAT DE CONSERVATION – MENACES :

L'habitat 2110 se présente dans un état de conservation qualifié de moyen à médiocre. Les dunes mobiles embryonnaires sont des milieux particulièrement sensibles au piétinement, c'est pourquoi cet habitat se retrouve en si mauvais état côté Oléron. Sur la plage de St Froult au contraire, la mise en place de ganivelles a permis d'éviter ces phénomènes d'érosion occasionnés par l'Homme, ce qui permet à cet habitat dunaire, malgré les petites surfaces concernées, de retrouver son optimum écologique.

Plusieurs autres facteurs contribuent à conserver cet habitat dans un bon état de conservation :

- Respect et maintien des laisses de mer (le nettoyage systématique de celles-ci lui est très néfaste)
- Étant également étroitement lié à la dynamique sédimentaire, cet habitat est vulnérable à l'artificialisation du littoral (enrochements, épis, remblaiements...).

ELEMENTS DE GESTION :

- Préserver les laisses de mer des hauts de plage et préférer un nettoyage manuel des déchets lorsque celui-ci est « nécessaire » pour des raisons touristiques.
- Éviter le piétinement et envisager la pose de mono-fil ou de bi-fil dans des endroits stratégiques du littoral oléronais.
- Sensibiliser les élus et les agents techniques communaux ainsi que le public à la fragilité et au respect des habitats dunaires (plaquettes, panneaux d'informations).

SUIVI /ETUDES COMPLEMENTAIRES :

Habitat marginal sur le site, ne nécessitant pas d'étude complémentaire ni de suivi particulier (sauf si une étude sur la recolonisation des dunes est envisagée).

DUNES MOBILES A *AMMOPHILA ARENARIA* DES COTES ATLANTIQUES

STATUT :

Au niveau européen : Habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (EUR 2120)

En région Poitou-Charentes :

Valeur Patrimoniale Régionale : ★ ★

Menaces : ☹

Rareté : 3



Photo 31 : Habitat 2120-1 "Dune mobile à Oyat des dunes"

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE:

2120-1 : « Dunes mobiles à *Ammophila arenaria* subsp. *arenaria* des côtes atlantiques » (COR 16.2121)

- Alliance : *Ammophilion arenariae*
 - Association végétale : *Euphorbio paraliadis-Ammophiletum arenariae*

REPARTITION SUR LE SITE :

Habitat présent de manière très localisée au nord d'Oléron, sur les dunes des Tannes de la Perrotine de Boyardville.

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE : 0,83 ha

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Végétation herbacée graminéenne de hauteur moyenne, ouverte, dominée par des espèces vivaces dont l'Oyat des dunes est l'espèce la plus représentative. Cet habitat se développe immédiatement en contact supérieur de la dune mobile embryonnaire ou des laisses de haute mer sur sable. Sa végétation est adaptée et favorisée par un enfouissement régulier lié au saupoudrage éolien de sable à partir du haut de plage.

ESPECES INDICATRICES :

Oyat des dunes (*Ammophila arenaria* subsp. *arenaria*), Euphorbe des dunes (*Euphorbia paralias*), Gaillet des sables (*Galium arenarium*), Liseron des sables (*Calystegia soldanella*), Giroflée des dunes (*Matthiola sinuata*).

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Notons la présence de quelques pieds de Luzerne marine (*Medicago marina*) et de Gaillet des sables (*Galium arenarium*), taxons sur la liste rouge régionale des espèces végétales menacées.

ETAT DE CONSERVATION – MENACES :

- Milieu particulièrement bouleversé par la tempête Xynthia (en cours de cicatrisation),
- Menacé par la sur-fréquentation qui génère une érosion active,
- Vulnérabilité à l'artificialisation et à la modification de la dynamique sédimentaire (enrochements, épis...)

ELEMENTS DE GESTION :

- Éviter le piétinement (envisager la pose de mono-fil ou de bi-fil).
- Sensibiliser le public à la fragilité et au respect des cordons dunaires

SUIVI /ETUDES COMPLEMENTAIRES :

Habitat marginal sur le site, ne nécessitant pas d'étude complémentaire ni de suivi particulier.

DUNES GRISES DES COTES ATLANTIQUES

STATUT :

Au niveau européen : Habitat menacé **prioritaire**, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (EUR 2130*)

En région Poitou-Charentes :

Valeur Patrimoniale Régionale : ☆☆☆

Menaces : ☹☹

Rareté : 3



SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

2130-2* : « Dunes grises des côtes atlantiques » (COR 16.222)

- Alliance : *Euphorbio portlandicae-Helichryson stoechadis*

Associations végétales :

- *Artemisio lloydii-Ephedretum distachyae*
- *Artemisio lloydii-Helichrysetum stoechadis*

Photo 32 : Habitat 2130* "Dunes grises des côtes atlantiques"

REPARTITION SUR LE SITE :

Oléron : La ligne littorale d'Oléron offre de nombreuses dunes grises dont la surface est plus ou moins étendue. Certaines d'entre elles se retrouvent associées aux marais salés, comme à la « Perrotine » ou à « Bellevue » ; d'autres en situation plus classique, à la suite de formations dunaires embryonnaires comme à l'embouchure du chenal de « la Brande » ou au nord de la « Pointe des Doux ».

Notons la présence de plusieurs entités de dunes grises détachées de la ligne littorale, localisées en périphérie des dunes boisées situées autour du village de vacances des Vieilles Perrotines de Boyardville.

Brouage : Petit linéaire présent sur la plage de St Froult (Réserve naturelle de Moëze).

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE : 16,84 ha

Tableau 31 : Représentativité de l'habitat 2130* "Dunes grises des côtes atlantiques" à l'échelle du site Natura 2000

| Code Directive | Nom de l'habitat | Total des surfaces | Surface relative Site Natura 2000 (en %) | Surface relative Partie terrestre (en %) |
|----------------|------------------------------------|--------------------|--|--|
| 2130* | Dunes fixées des Côtes Atlantiques | 16,84 | 0,06 | 0,12 |

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Cet habitat se situe immédiatement au contact du revers interne de la dune mobile. Il se développe sur un substrat sablo-humifère pouvant s'échauffer et devenir très sec en été. Il se compose de pelouses rases, le plus souvent fermées (à semi fermées), présentant une seule strate dominée par des chaméphytes, associés à de nombreuses plantes herbacées basses dont de nombreuses mousses et lichens qui forment parfois des tapis denses.

ESPECES INDICATRICES :

Laîche des sables (*Carex arenaria*), Ephédra à deux épis (*Ephedra distachya*), Immortelle des sables (*Helichrysum stoechas*); Armoise maritime (*Artemisia campestris subsp. maritimus*), Verge d'or (*Solidago virgaurea*), Euphorbe de Portland (*Euphorbia portlandica*), Œillet des dunes (*Dianthus hyssopifolius subsp. gallicus*), Cynoglosse des dunes *Omphalodes littoralis*

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Cet habitat est d'une grande valeur patrimoniale et possède, dans ses faciès les mieux conservés, une grande diversité floristique bien souvent rare et menacée.

Les dunes grises de la Brande et de la Pointe des Doux accueillent une population de Cynoglosse des dunes (*Omphalodes littoralis*), taxon d'intérêt **prioritaire** classé à l'Annexe II de la Directive Habitat/Faune/Flore **EUR : 1676*** (voir fiche correspondante).

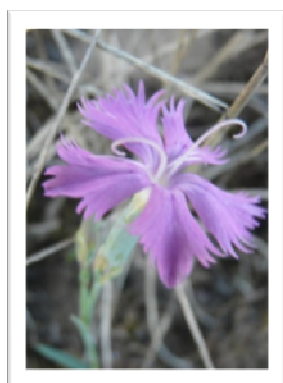


Photo 33 : Fleur de *Dianthus hyssopifolius*

Deux espèces de niveau national ont été répertoriées dans cet habitat: l'Œillet des dunes (*Dianthus hyssopifolius subsp. gallicus*) et l'Asperge maritime (*Asparagus maritimus*).

Plusieurs autres de niveau régional : Asperge prostrée (*Asparagus officinalis ssp. prostratus*), Gaillet des sables (*Galium arenarium*), Lis des dunes (*Pancratium maritimum*), Vipérine des Pyrénées (*Echium asperrimum ssp. pyrenaicum*), Croix de Malte (*Tribulus terrestris*)...

Notons que ces types de cordons dunaires sont parfois des sites de choix pour la nidification des oiseaux, à l'image du couple de Gravelot à collier interrompu nicheur en 2011 sur les dunes de la plage de St Froult.

ETAT DE CONSERVATION – MENACES :

Globalement, l'état de conservation de cet habitat est qualifié de moyen sur l'ensemble de son aire de répartition ; **bon** du côté des dunes de la plage de St Froult, grâce notamment à la mise en place d'un linéaire de ganivelles. Rappelons que la tempête Xynthia a fortement contribué à dégrader les milieux dunaires, et notamment des dunes mobiles et embryonnaires dont l'état de dégradation avancé se répercute aujourd'hui sur l'état de santé des dunes grises situées en arrière.

Sur la frange littorale de l'île d'Oléron, l'état des dunes grises est très variable. Plusieurs facteurs de dégradation de cet habitat sont à souligner :

- Le saupoudrage sableux éolien lié à une trop grande dégradation des ceintures de végétation de la dune bordière, entraînant une asphyxie de la dune fixée,
- L'embroussaillage progressif notamment par les Pins maritimes (*Pinus pinaster subsp. atlantica*) et par une végétation chaméphytique de manteau préforestier (*Osyris alba*, *Cistus salvifolius*...).
- La sur-fréquentation touristique concentrée principalement sur la période estivale. Le sur-piétinement génère une érosion de l'habitat faisant baisser sa diversité floristique de manière considérable.
- La progression des plantations de Robinier faux-acacia localisée au nord de l'embouchure du chenal de la Brande et dans une moindre mesure aux dunes limitrophes du marais de Bellevue.
- La destruction des habitats dunaires par les remblaiements, par la création de décharges sauvages ou l'urbanisation littorale reste une réelle menace pour cet habitat.

ELEMENTS DE GESTION :

- Éviter le piétinement des dunes grises (envisager la pose de mono-fil ou de bi-fil),
- Sensibiliser le public à la fragilité et au respect de cet habitat,
- Préserver les dunes mobiles et embryonnaires limitrophes,
- Coupe sélective des boisements à Robinier faux-acacia.

Outre les mesures de protection immédiate des dunes et compte tenu des contraintes écologiques qui caractérisent cet habitat, il est souhaitable de préconiser la non-intervention.

SUIVI /ETUDES COMPLEMENTAIRES :

- Si des mesures de mises en défend de certaines zones sont mises en place, il serait intéressant d'étudier le potentiel autorégénératif des dunes par un suivi de la végétation.
- Un suivi global de l'état de santé de l'habitat pourrait être envisagé avec la mise en place d'un réseau de dispositifs permanents sur le littoral oléronais.

DUNES BOISEES DES REGIONS ATLANTIQUES, CONTINENTALES ET BOREALES

STATUT :

Au niveau européen : Habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (EUR 2180)

En région Poitou-Charentes :

Valeur Patrimoniale Régionale : ★ ★

Menaces : ☹☹

Rareté : 3

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

2180-2 : « Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert » (COR 16.29)

- Alliance : *Quercion ilicis*
 - Association végétale : *Pino pinastri-Quercetum ilicis*



Photo 34 : Habitat 2180 "Dunes boisées atlantiques, continentales et boréales"

REPARTITION SUR LE SITE :

Mis à part quelques micro-habitats répertoriés le long du littoral oléronnais, la plupart des boisements sur dune s'étendent autour du village de vacances des Vieilles Perrotines et sur la ligne littorale de Fort Royer, commune de Boyardville.

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE : 38,92 ha

Tableau 32 : Représentativité de l'habitat 2180 "Dunes boisées des régions atlantiques, continentales et boréales" à l'échelle du site Natura 2000

| Code Directive | Nom de l'habitat | Total des surfaces | Surface relative Site Natura 2000 (en %) | Surface relative Partie terrestre (en %) |
|----------------|--|--------------------|--|--|
| 2180 | Dunes boisées à Chêne vert et Pin maritime | 38,92 | 0,15 | 0,27 |

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Futaie mixte de Pin maritime et Chêne vert se développant en arrière-dune sur un substrat sablo-organique calcarifère subissant un net déficit hydrique estival. Cet habitat se compose d'une strate haute dominée par le Pin maritime et d'un sous-étage arboré à Chêne vert. Le recouvrement des strates hautes est souvent très variable. Celui-ci influe sur l'abondance plus ou moins importante de la strate arbustive et herbacée basse composée de chaméphytes et d'herbacées méso-sciaphiles et thermophiles.

ESPECES INDICATRICES :

Strate arborée : Pin maritime (*Pinus pinaster*), Chêne vert (*Quercus ilex*), Chêne pubescent (*Quercus pubescens*).

Strate arbustive : Daphné garou (*Daphne gnidium*), Rouvet blanc (*Osyris alba*), Nerprun alaterne (*Rhamnus alaternus*), Lierre commun (*Hedera helix*),

Strate herbacée : Iris fétide (*Iris foetidissima*), Garance voyageuse (*Rubia peregrina*).

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Grande valeur patrimoniale de ces forêts littorales qui constituent des témoins des forêts climaciques arrières-dunaires thermo-atlantiques. Cet habitat possède une répartition géographique limitée et occupe souvent de faibles superficies. Il est souvent associé aux dunes grises des côtes atlantiques à végétation de l'*Euphorbia portlandicae* – *Helichryson stoechiadis* (EUR 2130-2*).

Espèces d'intérêt patrimonial répertoriées en dune boisée :

- **Le Cynoglosse des dunes (*Omphalodes littoralis*)**, espèce classée à l'Annexe II de la Directive **EUR : 1676***,
- Le Rouvet blanc (*Osyris alba*), espèce inscrite sur la liste rouge régionale des espèces protégées en Poitou Charentes,
- Le Daphné garou (*Daphne gnidium*) et le Nerprun alaterne (*Rhamnus alaternus*), espèces méridionales atteignant leur limite de répartition sur le littoral charentais.

ETAT DE CONSERVATION – MENACES :

L'état de conservation de cet habitat est globalement moyen. Celui-ci s'étant aggravé suite au passage de la tempête Xynthia de l'hiver 2010.

Plusieurs constats sur la dynamique végétale et l'état de santé des boisements ont été identifiés :

- Forte mortalité des pins maritimes liée à l'inondation,
- Important saupoudrage éolien provenant des dunes bordières fortement dégradées : ce qui induit une asphyxie des sols et un accroissement de la mortalité des boisements,
- Phase de recolonisation du Pin maritime par l'apparition de nombreux jeunes plants.

Notons que la fréquentation excessive et désorganisée des sous-bois contribue à dégrader cet habitat (piétinement, tassement, érosion des sols, eutrophisation...).

ELEMENTS DE GESTION :

- Coupe des boisements composés d'espèces sylvicoles introduites (Robinier faux-acacia en particulier),
- Mise en défens des secteurs ayant le plus fort potentiel biologique,
- Sensibiliser le public à la fragilité et au respect de cet habitat (plaquettes, panneaux d'informations...).

Dans l'hypothèse où cet habitat ne subirait pas de dégradation particulière, la non-intervention est recommandée. Cependant, il est probable que le Chêne vert et les Pins maritimes soient favorisés à la défaveur des strates basses (ourlet-lisières, clairières intra-forestières au climat tamponné), créant par conséquent une baisse de la diversité floristique du milieu.

SUIVI /ETUDES COMPLEMENTAIRES :

Il pourrait être intéressant de mettre en place, dans les zones de mise en défens, un suivi à long terme visant à rendre compte de la dynamique de progression de cet habitat sur les dunes grises (transect de végétation) et/ou d'évaluer la capacité de cet habitat à s'auto-régénérer après la tempête.

DEPRESSIONS HUMIDES INTRA-DUNALES

STATUT :

Au niveau européen : Habitat menacé,
inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats
(EUR 2190)

En région Poitou-Charentes :

Valeur Patrimoniale Régionale : ★ ★ ★ ★

Menace : ☹

Rareté : 5



Photo 35 : Habitat 2190 «Dépressions humides intra-dunales »

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

2190-1 : Mares dunaires (COR 16.31)

- Alliance : *Charion canescentis*
 - Association végétale : *ND*
- Alliance : *Potamion pectinati*
 - Associations végétale :
 - *Zannichellietum pedicellatae*
 - *Potametum pectinati*

2190-2 : Pelouses pionnières des pannes (COR 16.32)

- Alliance : *Elodo palustris-Sparganion*
 - Association végétale :
 - *Groupement à Samolus valerandi*

2190-5 : Roselières et cariçaies dunaires (COR 16.35)

- Alliance : *Scirpion compacti*
 - Association végétale :
 - *Atriplici hastatae-Phragmitetum communis*
- Alliance : *Scirpion compacto-littoralis*
 - Association végétale :
 - *Scirpetum compacto-littoralis*

REPARTITION SUR LE SITE :

Huit dépressions intra-dunales ont été répertoriées sur les dunes de Plaisance de la Réserve naturelle de Moëze.

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE : 8 stations

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

2190-1 : Cet habitat correspond aux herbiers aquatiques des mares ou des plans d'eau stagnante arrière dunaire, au moins temporairement en contact avec la nappe phréatique. L'eau est oligotrophe, fortement minéralisée et de salinité variable (oligo-haline, alcalo-saumâtre à douce) au pH parfois élevé (7,3 à 8,5) dont les eaux peuvent s'échauffer rapidement. Le fond des mares est de nature sableuse ; l'accumulation de matière organique y est faible. La végétation aquatique à amphibie est adaptée à une variabilité parfois importante des niveaux d'eau, certaines mares pouvant s'assécher presque complètement en été.

2190-2 : Cet habitat se compose d'une végétation pionnière de gazon herbacé ras à très ras, peu recouvrant ; il se développe sur les pentes douces des mares dunaires dont le niveau d'eau est parfois très variable.

2190-5 : Parfois, lorsqu'elles ne sont plus entretenues, les mares dunaires sont naturellement colonisées par des roselières et des cariçaies, formant un groupement végétal original des dépressions humides intradunales.

ESPECES INDICATRICES :

2190-1 : Chara sp, Potamot pectiné (*Potamogeton pectinatus*), Zannichellie pédonculée (*Zannichellia pedicellata*),

2190-2 : Samole de Valérand (*Samolus valerandi*),

2190-5 : Phragmite (*Phragmites australis*), Scirpe maritime (*Bolboschoenus maritimus*), Jonc maritime (*Juncus maritimus*), Arroche hastée (*Atriplex prostrata*), Liseron des haies (*Calystegia sepium*), Laîche cuivrée (*Carex cuprina*).

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

L'habitat générique regroupe l'ensemble des végétations décrites. Ces herbiers, dont les conditions hydriques sont variées, constituent des zones de refuge, de nourrissage et de support de ponte pour de nombreuses espèces aux enjeux de conservation parfois très importants (amphibiens tels que le Pélodyte ponctué, le Pélobate, le Triton crêté...).

2190-1 : La valeur patrimoniale de cet habitat réside dans la présence potentielle de plusieurs espèces de Characées rares et menacées.

2190-2 : Sur la Réserve naturelle de Moëze, l'intérêt principal de cette formation végétale est de constituer un habitat de ponte privilégié pour le Pélodyte ponctué.

2190-5 : La valeur patrimoniale de cet habitat est assez limitée en raison de sa faible diversité floristique. Cependant, les roselières littorales constituent des haltes migratoires d'importance européenne pour de nombreux oiseaux paludicoles : Phragmites des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*), Rousserole effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*).

ETAT DE CONSERVATION – MENACES :

La variabilité de l'état de conservation de cet habitat dépend surtout de l'importance de l'impact que peuvent avoir les écrevisses américaines sur l'écosystème. Notons que la plupart des dépressions intra-dunales présentes à la Réserve naturelle de Moëze sont maintenues dans un bon état de conservation grâce à des actions régulières de piégeage de cette espèce.

ELEMENTS DE GESTION :

- Le piégeage des écrevisses américaines doit impérativement être maintenu pour préserver ces habitats dans un bon état de conservation.
- Sensibilité à la colonisation d'herbacées hautes. Dans ce cas, une fauche tardive (fin-octobre) avec exportation de la matière sera préconisée. Dans le cas de mares très enfrichées, un recreusement peut être envisagé.
- Le remblaiement, le drainage ou toutes autres opérations d'assèchement susceptible d'affecter le régime hydrologique de l'arrière-dune est à proscrire.
- L'habitat présente une grande sensibilité à l'eutrophisation.

SUIVI /ETUDES COMPLEMENTAIRES :

Une étude, à long terme, sur l'évolution de la végétation et sur la succession dans le temps des espèces associées à cet habitat (suite à un recreusement ou à la création d'une nouvelle dépression intra-dunale) pourrait être envisagé. Cette étude permettrait de mieux comprendre la dynamique naturelle de l'habitat et d'optimiser ses potentiels biologiques.

EAUX MESOTROPHES CALCAIRE A VEGETATION BENTHIQUE A CHARACEES

STATUT :

Au niveau européen : Habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (**EUR 3140-1**)

En région Poitou-Charentes :

Valeur Patrimoniale Régionale : ★ ★ ★ ★

Menace : ☹☹

Rareté : 4



SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

Photo 36 : Habitat 3140 "Eaux mésotrophes à Characées"

3140-1 : Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques (COR 22.44)

- Alliance : *Charion fragilis*

REPARTITION SUR LE SITE :

Habitat rencontré çà et là dans les dépressions intérieures des marais saumâtres et méso-saumâtres de Brouage.

Tableau 33 : Répartition en ha de l'habitat 3140 "Eaux mésotrophes calcaires à végétation benthique à Chara sp." au sein des quatre éco-zones du marais de Brouage (en ha)

| Code Natura 2000 | Salé | Saumâtre | Méso-Sm | Oligo-Sm | Totaux |
|------------------|------|----------|---------|----------|--------------|
| 3140 | 0,00 | 18,01 | 25,06 | 0,00 | 43,07 |

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE : **43,07 ha**

Tableau 34 : Représentativité de l'habitat 3140 "Eaux mésotrophes calcaires à végétation enracinée à Chara sp." à l'échelle du site Natura 2000.

| Code Directive | Nom de l'habitat | Total des surfaces | Surface relative Site Natura 2000 (en %) | Surface relative Partie terrestre (en %) |
|----------------|------------------------------------|--------------------|--|--|
| 3140 | Eaux oligo-mésotrophes à Characées | 43,07 | 0,16 | 0,30 |

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Végétation aquatique pionnière, héliophile, s'observant surtout en formation monospécifique. Forme de vastes tapis colonisant parfois d'importants volumes d'eau. Groupement aquatique présent dans les dépressions inondées du marais de Brouage (jas), le plus souvent isolées du réseau hydraulique des fossés structurant le marais. Ces eaux – d'origine uniquement météorique - sont plus douces, moins turbides et moins chargées en nutriments, et donc plus propices à l'accueil d'une végétation oligotrophe.

ESPECES INDICATRICES : *Chara ssp.*

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Les characées ont un rôle important dans la chaîne alimentaire des espèces herbivores au niveau des milieux aquatiques. Leur végétation est aussi un lieu de frayère pour les poissons. Ces plantes, calcifiées sont recherchées par les écrevisses qui en sont friandes en période de reproduction. Leur présence est généralement indicatrice d'une bonne qualité de l'eau.

Plusieurs stations de Callitriche tronquée (*Callitriche truncata ssp. occidentalis*), ont été répertoriées au sein de cet habitat. Cette espèce est inscrite au Livre Rouge de la flore menacée de France (taxon no prioritaire).

Des populations de Pesse d'eau (*Hippuris vulgaris*), ont aussi été répertoriées dans cet habitat; ce taxon est classé sur la liste rouge des espèces protégées en Poitou-Charentes.

Habitat dont les stations les plus remarquables présentent d'importants enjeux de conservation.

ETAT DE CONSERVATION – MENACES :

D'après les observations de terrain, l'état de conservation de cet habitat est très variable selon les secteurs considérés. L'infestation des fossés et des jas par les écrevisses américaines fait craindre une raréfaction/disparition rapide de ces types d'herbiers aquatiques rares et menacés.

Notons quelques caractères auxquels est sensible cet habitat :

- Variation du niveau d'eau et assèchement
- Piétinement
- Modification du pH
- Pollution par déjections
- Eutrophisation par le rattachement des jas aux fossés eutrophes structurant le marais.

En marais de Brouage, tous ces facteurs défavorables à l'habitat 3140 sont présents et accentués par de trop fortes pressions de pâturage.

ELEMENTS DE GESTION :

- Limiter les pressions de pâture instantanée,
- Favoriser le maintien de bons niveaux d'eau,
- Lutte coordonnée contre les espèces invasives, au premier rang desquelles les écrevisses américaines.

SUIVI /ETUDES COMPLEMENTAIRES :

Localisation précise des occurrences de l'habitat et mise en œuvre d'une gestion hydraulique et pastorale adaptées (modalités exactes à définir).

LACS EUTROPHES NATURELS AVEC VEGETATION DU MAGNOPOTAMION OU DE L'HYDROCHARITION

STATUT :

Au niveau européen : Habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (EUR 3150)

En région Poitou-Charentes :

Valeur Patrimoniale Régionale : ★ ★

Menace : ☹☹

Rareté : 2

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

3150-1 « Plans d'eau eutrophes à végétation enracinée » (COR : 22.13)

- Alliance du *Potamion pectinati*

Associations végétales :

- *Myriophylletum spicati*
- *Potamogetonetum pectinati*
- *Zannichellietum palustris subsp. pedicellata*

3150-3 : « Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes » (COR 22.41)

- Alliance du *Lemnion minoris*

Associations végétales :

- *Lemneto minoris-Azolletum filiculoidis*
- *Lemneto minoris-Spirodeletum polyrhizae*

3150-4 : « Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels » (COR 22.13)

- Alliance du *Potamion pectinati*

Associations végétales :

- *Myriophylletum spicati*
- *Potamogetonetum pectinati*
- *Zannichellietum palustris subsp. pedicellata*

- Alliance du *Lemnion minoris*

Associations végétales :

- *Lemneto minoris-Azolletum filiculoidis*
- *Lemneto minoris-Spirodeletum polyrhizae*

- Alliance de l'*Hydrocharition morsus-ranae*

- Association : *Ceratophylletum demersi*



Photo 37 : Habitat 3150 "Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion"

REPARTITION SUR LE SITE :

Marais d'Oléron : 16 km de fossés et canaux à Potamot pectiné et 9 stations répertoriées dans les marais du Douhet et de l'Acheneau.

Marais de Brouage

- Les faciès 3150-1 et 3150-3 sont des milieux qu'il est fréquent de rencontrer en marais de Brouage. Ils se présentent sous la forme de mares-abreuvoirs eutrophes étendus sur des surfaces plus ou moins grandes, pouvant atteindre parfois plus d'un hectare.
- Le faciès 3150-4 concerne les fossés en eau situés autour des parcelles de marais ; La végétation est globalement identique à celle des plans d'eau eutrophe 3150-1 / 3150-3.

On remarque dans le tableau ci-dessus que cet habitat de la Directive est moins présent dans la partie salée du marais de Brouage où les herbiers à Potamots et Myriophylles sont remplacés par ceux à *Ruppia* sp. supportant mieux l'eau salée.

Tableau 35 : Répartition en ha de l'habitat 3150 "Lacs eutrophes à végétation enracinée" au sein des quatre éco-zones du marais de Brouage (en ha)

| Code Natura 2000 | Salé | Saumâtre | Méso-Sm | Oligo-Sm | Total |
|------------------|-------|----------|---------|----------|--------|
| 3150-1/3 | 13,34 | 205,14 | 64,33 | 0,00 | 282,81 |
| 3150-4 | 2,65 | 309,96 | 96,69 | 30,16 | 439,46 |
| Total | 15,99 | 515,10 | 161,02 | 30,16 | 722,27 |

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE :

724,35 ha en marais de Brouage, **16,07 km et 9 stations** de fossés et canaux présents dans les marais nord-Oléron.

Tableau 36 : Représentativité de l'habitat 3150 "Lacs eutrophes à végétation enracinée" à l'échelle du site Natura 2000 (en ha)

| Code Directive | Nom de l'habitat | Marais de Brouage | Marais d'Oléron | Zones d'inventaire exhaustif |
|----------------|---|-------------------|-----------------|--|
| 3150 | Eaux et fossés à Potamots et Myriophylles | 722,27 | 0,61 | 1,47 ha 16.07 km 9 stations |

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Eaux eutrophes douces à légèrement saumâtres occupant des fossés ou des mares aux pentes douces alimentées par les eaux de pluie ou des eaux douces provenant du bassin versant. Le caractère « naturellement eutrophe » de cet habitat correspond à des contextes géologiques et géomorphologiques alluvionnaires et à des substrats argilo-calcaires particuliers.

La végétation aquatique, peu diversifiée, présente essentiellement des herbiers submergés enracinés de Potamot pectiné et Myriophylle en épi ; les tapis flottants de Lemnacées et d'*Azolla* étant plus rarement rencontrés.

La gestion de ces habitats s'effectue essentiellement en termes de maîtrise des niveaux d'eau.

ESPECES INDICATRICES :

Potamot pectiné (*Potamogeton pectinatus*), Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*), Potamot crépu (*Potamogeton crispus*), Cornifle nageant (*Ceratophyllum demersum*), Petite lentille d'eau (*Lemna minor*), Spirodèle à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*), *Azolla* fausse filicule (*Azolla filiculoides*).

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Sur l'ensemble du site, cet habitat se présente sous de nombreuses formes. Malgré cette diversité apparente, la plupart de ces habitats se trouvent dans un piètre état de conservation présentant couramment des groupements mono ou bi-spécifiques à Potamot pectiné et/ou Myriophylle en épi. En outre, cet habitat présente une fonction de corridor essentielle pour de nombreuses espèces de poissons, avec une production parfois importante d'espèces d'intérêt communautaire aquatiques et semi-aquatiques. Milieu très attractif pour les oiseaux limicoles et les grands échassiers (Hérons, Echasses blanches, Vanneaux, Cigognes blanches...).

ETAT DE CONSERVATION – MENACES :

L'état de conservation de cet habitat est qualifié de mauvais pour l'ensemble des stations du marais de Brouage sur lesquelles il a été répertorié. A contrario, les stations répertoriées sur Oléron présentent des herbiers aquatiques en bon état de conservation.

Notons qu'en marais de Brouage, la présence parfois très envahissante de la Jussie (*Ludwigia grandiflora*), espèce exotique invasive dont les stations les plus importantes se concentrent au cœur du marais, est parfois problématique. L'écrevisse américaine et le Ragondin sont aussi des espèces bien présentes en marais de Brouage, qui provoquent d'importants dégâts sur les herbiers aquatiques et contribuent grandement à dégrader la qualité des eaux.



Photo 38 : Rameau fleuri de Jussie

D'autres facteurs de dégradation de la qualité des eaux et des herbiers aquatiques du marais sont identifiés :

- Le manque d'entretien de certains fossés réduisant l'écoulement des eaux et accentuant l'envasement généralisé du marais.
- L'apport massif d'eau salé occasionné par le ras de marée lié à la tempête Xynthia,

ELEMENTS DE GESTION :

- Entretien régulier des fossés par curage « vieux fond/vieux bords » pour éviter une asphyxie par envasement ;
- Lutte coordonnée contre les espèces invasives, au premier rang desquelles les écrevisses américaines.

SUIVI /ETUDES COMPLEMENTAIRES :

- Suivi physico-chimique de l'eau
- Étude de l'évolution des herbiers aquatiques parallèlement à des actions régulières de piégeage de l'écrevisse américaine.

MARES TEMPORAIRES MEDITERRANEENNES

STATUT :

Au niveau européen : habitat menacé **prioritaire**, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (**EUR 3170***).

En région Poitou-Charentes :

Valeur Patrimoniale Régionale : ★ ★ ★ ★ ★

Menaces : ☹☹

Rareté : 5

SOUS-TYPES PRESENTS

SUR LE SITE :

Gazons méditerranéens amphibies halonitrophiles (*Heleochoion*) (**3170-3**)



Photo 39 : Habitat 3170 "Gazons méditerranéens amphibies halonitrophiles"

REPARTITION SUR LE SITE :

L'habitat est très localisé sur le site et n'a été rencontré qu'au sein de la Réserve Naturelle du Marais de Moëze.

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE : 32,1 ha, dont 0,65 ha en habitat « pur » et **31,47 ha** en complexe (21 stations)

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

En Poitou-Charentes, l'habitat occupe un certain nombre de biotopes humides temporaires caractéristiques de la frange arrière-littorale (jamais à plus de 5 km de la mer) des côtes basses à sédimentation estuarienne : pourtour des mares abreuvoirs au sein des complexes de prairies saumâtres, pas inter-parcellaires piétinés et défoncés par le bétail, « jas » (anciennes salines isolées de l'eau marine par la poldérisation), dépressions, mares cynégétiques (gérées avec un assec estival), fossés à niveau d'eau variable, chemins du marais (non empierrés ni stabilisés par des matériaux exogènes) etc.

Dans tous les cas, le substrat est argileux, à structure fondue, souvent compacté par le bétail, bien pourvu en calcaire et présente une chlorosité résiduelle (anciennes alluvions fluvio-marines déposées lors de la transgression flandrienne). Le milieu est inondé du milieu de l'automne à la fin du printemps, soit environ 7-8 mois, sous une fine couche d'eau d'origine météorique ou provenant du réseau syndical de fossés drainant le marais. L'exondation intervient courant juin et l'habitat connaît son optimal phénologique en juillet-août.

L'habitat est structuré par une végétation rase, paucispécifique (6,3 espèces en moyenne sur 18 relevés effectués en Charente-Maritime) et peu recouvrante (recouvrement de 20 à 80% mais le plus souvent situé entre 20 et 40%).

Les thérophytes représentent en général plus de la moitié du cortège et nombre d'entre eux possèdent des adaptations aux conditions stationnelles drastiques (succession de phases inondée/sèche, piétinement, sol salé peu évolué) : appareil végétatif prostré (*Crypsis*) ou très plastique morphologiquement (*Atriplex*). Le pâturage est un autre facteur essentiel car il bloque le développement des vivaces et permet le maintien de zones de sol nu où l'habitat se développe.

Le *Crypsis* y est remarquablement adapté puisque ses tiges rampant sur le sol se cassent très aisément et les « têtes florales » sont emportées entières par le bétail qui disperse ainsi l'espèce dans d'autres sites favorables.

Sur le littoral de la Charente-Maritime, la variabilité de l'habitat s'organise selon un gradient de salinité : le faciès méso-halin est caractérisé par divers halophytes tels que le Jonc de Gérard *Juncus gerardii* ou la Salicorne rameuse *Salicornia ramosissima*, alors que le pôle oligo-halin voit le Scirpe des marais *Eleocharis palustris* et l'Agrostide stolonifère *Agrostis stolonifera* prendre de l'importance. Les autres faciès de l'habitat, de nature physionomique, dépendent surtout des végétations en mosaïque avec le gazon à *Crypsis* : scirpaie maritime, scirpaie lacustre...

ESPECES INDICATRICES :

Espèces caractéristiques : *Atriplex prostrata*, *Crypsis aculeata*

Espèces accompagnatrices : *Agrostis stolonifera*, *Alopecurus bulbosus*, **Centaurium spicatum*, *Centaurium tenuiflorum*, *Coronopus squamatus*, *Eleocharis palustris*, *Hordeum marinum*, *Juncus gerardii*, *Polygonum aviculare*, *Polypogon monspeliensis*, *Salicornia ramosissima*, *Scirpus maritimus*, *Spergularia salina*

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Bien que les occurrences non méditerranéennes de l'habitat ne soient pas reconnues encore « officiellement »⁷, il ne fait guère de doute que les communautés à Arroche hastée et Crypside piquant présentes çà et là sur la frange littorale de Charente-Maritime (et du sud de Vendée) relèvent bien de cet habitat. Il s'agit donc d'un habitat en aire fortement disjointe, présentant de ce fait un intérêt biogéographique très important.

Par ailleurs, l'habitat constitue le milieu exclusif pour une Poacée du genre *Crypsis*, inscrite au Livre Rouge de la Flore Menacée de France : le *Crypsis* piquant *Crypsis aculeata*, connu aujourd'hui encore de 4 des 5 grands marais arrière-littoraux de Charente-Maritime (curieusement, la plante n'est pas connue des marais de Seudre où, pourtant, les biotopes favorables ne manquent pas), parfois en populations importantes (plusieurs milliers de pieds), notamment dans certains espaces protégés bénéficiant d'une gestion favorable (RN du Marais d'Yves, RN des marais de Moëze).

Le reste du cortège végétal, qui emprunte ses éléments aux végétations en contact spatial - prairies subhalophiles thermo-atlantiques - ou liées dynamiquement - jonçaille à *Juncus gerardii*, roselière oligo-haline à *Scirpus maritimus*, - n'abrite en revanche que des espèces communes.

ETAT DE CONSERVATION – MENACES :

Sur la réserve naturelle, le pâturage ovin des prairies saumâtres où se trouvent la plante et l'habitat qu'elle structure, ainsi que la gestion des niveaux d'eau de certains jas avec assec estival et automnal pour l'accueil des limicoles migrants, constituent des facteurs essentiels pour le maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable.

Par ailleurs, il semble que les tempêtes de la dernière décennie - « Martin » en décembre 1999 et « Xynthia » en février 2010 - aient eu un impact positif par les importantes quantités de sel déposées à l'intérieur des digues à l'occasion des ras de marée qui les ont accompagnées.

⁷ cf. la carte des Cahier d'Habitats Humides, page 150, qui ignore totalement la façade centre-atlantique

ELEMENTS DE GESTION :

Sur la façade atlantique, cet habitat très ponctuel est lié à des conditions hydriques et des modalités agro-pastorales bien précises dont l'altération signifie souvent sa disparition pure et simple.

L'abandon du pâturage des prairies arrière-littorales provoque une fermeture du tapis végétal et une disparition des zones de sol nu, notamment au niveau des anciennes mares-abreuvoirs qui constituent le biotope électif de l'habitat.

En cas d'hygrophilisation (niveaux d'eau plus élevés et/ou plus prolongés), l'habitat est progressivement envahi par des héliophytes coloniaux - Scirpe maritime et Scirpe des marais, surtout - qui vont à terme détruire les gazons à *Crypsis* par réduction de l'éclairement et accumulation de litière organique sur le sol où les *Crypsis* ne peuvent plus germer. Le gazon méso-eutrophe à *Crypsis aculeata* est alors remplacé par une communauté plus franchement nitrophile où l'Arroche prostrée est associée au Chénopode à feuilles grasses *Chenopodium chenopodioides*, très compétitif et très recouvrant.

SUIVI /ETUDES COMPLEMENTAIRES :

Les populations de *Crypsis aculeata* font l'objet d'un suivi semi-quantitatif pluriannuel au sein de la RN de Moëze.

MEGAPHORBIAIES RIVERAINES

STATUT :

Au niveau européen : Habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (EUR 6430)

En région Poitou-Charentes :

Valeur Patrimoniale Régionale : ★ ★ ★ ★ ★

Menace : ☹☹☹

Rareté : 4



Photo 40 : Habitat 6430 "Mégaphorbiaie riveraine"

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

6430-4 : « Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces » (COR 37.1)

- Alliance de *Convolvulion sepium*

6430-5 : « Mégaphorbiaies oligo-halines » (COR 37.1)

- Alliance de *Angelicion littoralis*

6430-6 « Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles »

- Alliance de *Aegopodion podagrariae*

REPARTITION SUR LE SITE :

Ce type d'habitat se retrouve dans tout le marais de Brouage, excepté dans le marais salé, auquel se rajoutent 15 stations de « Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles » en lisières forestières sur les bordures du marais. A noter la présence d'une « Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces » repérée dans une clairière intra-forestière située au nord du marais du Douhet d'Oléron.

Tableau 37 : Répartition de l'habitat 6430 "Mégaphorbiaie riveraine" en marais de Brouage (en ha)

| Code Directive | Salé | Saumâtre | Méso-Sm | Oligo-Sm | Total |
|----------------|------|----------|---------|----------|-------|
| 6430-5 | - | 66,24 | 17,56 | 15,92 | 99,72 |

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE : 100,39 ha et 16 stations

Tableau 38 : Représentativité de l'habitat 6430 "Mégaphorbiaies riveraines" à l'échelle du site Natura 2000

| Code Directive | Nom de l'habitat | Total des surfaces | Surface relative Site Natura 2000 (en %) | Surface relative Partie terrestre (en %) |
|----------------|---------------------------|--------------------|--|--|
| 6430 | Mégaphorbiaies riveraines | 100,39 | 0,38 | 0,70 |

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

6430-4 : Habitat mal exprimé sur le site, représenté par des peuplements denses à Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Ortie (*Urtica dioica*) et Liseron des haies (*Calystegia sepium*). Présent au sein d'une clairière contiguë aux frênaies avoisinante. Il s'agit d'une parcelle abandonnée (ou sous-exploitée) dont le sol est gorgé d'eau en hiver et asséché en été. Il présente une fraction organique notable.

6430-5 : Type de marais maritime subsaumâtre représenté par un groupement à Guimauve (*Althaea officinalis*) et Laîche cuivrée (*Carex cuprina*). Se présente sous la forme d'une mégaphorbiaie éparsée plus ou moins graminéenne de hauteur moyenne. L'habitat présente un développement linéaire, spatial ou pontuel plus ou moins développé, localisé au contact supérieur des prairies subhalophiles, en bord de jas, de dépression et de fossé.

6430-6 : Peuplements hauts et denses d'*Anthriscus sylvestris* et/ou d'*Alliaria petiolata* bordant les chemins internes des bois caducifoliés à sol frais.

ESPECES INDICATRICES :

6430-4 : Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Grand Liseron (*Calystegia sepium*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*), Salicaire (*Lythrum salicaria*), Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*)...

6430-5 : Guimauve (*Althaea officinalis*), Laîche cuivrée (*Carex cuprina*), Jonc glauque (*Juncus inflexus*), Jonc maritime (*Juncus maritimus*), Laîche à épis distant (*Carex distans*) et Chiendent littoral (*Elymus pungens*).

6430-6 : Anthriscus sauvage (*Anthriscus sylvestris*), Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*), Benoîte commune (*Geum urbanum*), Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*).

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

6430-5 : Cet habitat abrite parfois quelques plants de Renoncule à feuille d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), espèce bénéficiant d'une protection réglementaire sur l'ensemble du territoire français.

ETAT DE CONSERVATION – MENACES :

6430-4 : Habitat en bon état de conservation mais dont la surface de présence est très limitée.

6430-5 : Habitat floristiquement assez pauvre dont le caractère atypique des formations végétales présentes en marais de Brouage ne permet pas de statuer sur son état de conservation. Notons qu'il semble être en expansion au sein des marais les plus en déprise.

6430-6 : Faciès peu typique sur le site car peu adapté aux sols saumâtres.

ELEMENTS DE GESTION :

L'habitat ne présente pas d'enjeux de gestion particuliers au-delà d'un maintien des surfaces existantes.

SUIVI /ETUDES COMPLEMENTAIRES :

Habitat ne nécessitant pas d'étude complémentaire ni de suivi particulier.

FORETS ALLUVIALES A ALNUS GLUTINOSA ET FRAXINUS EXCELSIOR

STATUT :

Au niveau européen : Habitat menacé **prioritaire**, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (EUR 91E0*).

En région Poitou-Charentes :

Valeur Patrimoniale Régionale : ★ ★ ★

Menaces : ☹☹☹

Rareté : 2

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

91E0-8 : Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux

91E0-11 : Aulnaies (-frênaies) à hautes herbes



Photo 41 : L'habitat 91E0 "Forêts alluviales à Aulnes et Frênes"

REPARTITION SUR LE SITE :

L'habitat est très localisé sur le site et n'a été rencontré qu'en 2 localités de la bordure du marais de Brouage : au pied de la Gripperie-St Symphorien et à la combe des Auneaux au nord de St Just Luzac.

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE :

18,36 ha (4 stations)

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Dans son faciès typique (la Gripperie) l'habitat se présente comme une aulnaie-frênaie où l'Aulne glutineux est l'essence dominante, accompagné par le Frêne en essence secondaire. Le sol est en permanence engorgé grâce à la présence d'un ruisselet ou d'apports phréatiques (sources diffuses). Le relief est parfois assez marqué, avec une physionomie de vallon ou de combe.

ESPECES INDICATRICES :

En dehors de la forte présence de l'aulne dans la strate arborée, l'habitat est surtout différencié au niveau de sa strate herbacée avec la Laîche pendante (*Carex pendula*), la Laîche espacée (*Carex remota*), la Laîche des marais (*Carex acutiformis*), le Lierre (*Hedera helix*), la Ficaire fausse-renoncule (*Ranunculus ficaria*), la Prêle géante (*Equisetum telmateia*), la Grande ortie (*Urtica dioica*), le Gouet d'Italie (*Arum italicum*)...

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Sur le site, l'habitat n'abrite pas d'espèces végétales rares/menacées.

On rencontre fréquemment sur ses lisières, en situation fraîche et semi ombragée, des peuplements linéaires de Cerfeuil des prés *Anthriscus sylvestris* et/ou d'Alliaire (*Alliaria petiolata*), qui correspondent à des fragments de l'habitat « Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires », dans sa déclinaison « Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles » (code 6430-6).

L'aulnaie de la Gripperie constitue par ailleurs depuis plusieurs décennies un site de reproduction très important pour plusieurs espèces d'Ardéidés coloniaux mais l'utilisation du site par ces oiseaux n'est pas tant liée à la nature même de l'habitat (une aulnaie) qu'à sa situation en bordure d'un marais de plusieurs milliers d'hectares.

ETAT DE CONSERVATION – MENACES :

- La qualité de l'habitat étant très dépendante de l'hydromorphie du sol, il est primordial que le débit du ruisseau, de la fontaine du Peu et des suintements phréatiques en bas de versant soient maintenus ; il est donc essentiel de s'assurer que les activités agricoles pratiquées sur le « bassin versant » - c'est-à-dire le plateau situé immédiatement à ouest de la Gripperie – sont bien compatibles avec les habitats du pied de versant ;
- La présence de plusieurs centaines d'oiseaux adultes en période de nidification dont les déjections « brûlent » le feuillage des arbres est un facteur préoccupant mais ses effets sur le long terme et, notamment la régénération des aulnes, restent à étudier. Par ailleurs, ces mêmes déjections enrichissent le sol sous les nids en éléments azoto-phosphatés, ce qui induit de fortes modifications de la flore herbacée (développement de nitrophytes).
- A la combe des Auneaux des peupliers occupent une partie du vallon : il faudra s'assurer, lors de leur exploitation, du respect des frênes et aulnes présents.

ELEMENTS DE GESTION :

- Transformations fortement déconseillées : les moyens doivent être prioritairement orientés vers le maintien d'une vocation feuillue, avec respect du cortège spontané, correspondant au caractère alluvial de ces forêts (pas de plantation de peupliers euraméricains en remplacement de l'aulnaie-frênaie) ;
- Pas de drainage, d'autant plus qu'on se situe sur des zones de sources et de suintements ;
- Lors des travaux forestiers, utiliser des matériels adaptés aux sols mouilleux ;
- L'usage des produits agropharmaceutiques est à proscrire à proximité immédiate des zones d'écoulement (cours d'eau et annexes, réseaux de fossés) ;
- En cas d'exploitation, suivre les recommandations préconisées par les Cahiers d'Habitats Forestiers quant à l'itinéraire sylvicole : exploiter sur des surfaces limitées, privilégier la régénération naturelle, pas de travail du sol...

SUIVI /ETUDES COMPLEMENTAIRES :

Pas de suivi particulier.

FORETS MIXTES DE QUERCUS ROBUR, ULMUS LAEVIS, ULMUS MINOR, FRAXINUS EXCELSIOR OU FRAXINUS ANGUSTIFOLIA RIVERAINES DES GRANDS FLEUVES

STATUT :

Au niveau européen : habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (EUR 91F0).

En région Poitou-Charentes :

Valeur Patrimoniale Régionale : ☆

Menaces : ☹☹

Rareté : 1

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

Chênaies-ormaises à Frêne oxyphylle (91F0-3)

REPARTITION SUR LE SITE :

L'habitat est présent sporadiquement sur tout le pourtour du marais de Brouage, depuis St Froult jusqu'à Nodas, ainsi que sur l'île d'Oléron au marais de la Maratte et, surtout, au marais du Douhet où il constitue deux grands ensembles de 28 et 14 ha sur sa bordure occidentale.

REPRESENTATIVITE SUR LE SITE : 83,76 ha (38 stations)

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Physionomiquement, il s'agit de frênaies pures ou, plus souvent, de frênaies-ormaises, formant des bois plus ou moins étendus dans la zone de contact coteaux périphériques/marais mais toujours à l'altitude de ce dernier (3-4m NGF). Contrairement à l'aulnaie-frênaie du 91E0, d'allure voisine, l'hydromorphie n'est jamais assurée par la présence d'un ruisseau ou d'une source mais par les remontées de la nappe phréatique durant les périodes de forte pluviométrie (hiver et printemps) ; elle présente de ce fait des fluctuations saisonnières marquées : affleurante en hiver, cette dernière peut s'enfoncer jusqu'à plus d'1m en été mais reste toujours accessible aux racines des arbres. La flore herbacée dont la rhizosphère ne descend guère en dessous de 50 cm de profondeur présente en revanche un caractère beaucoup plus mésophile qui contraste fortement avec la nature « alluviale » du peuplement forestier.

La frênaie-ormaise-chênaie du marais de Brouage appartient à un ensemble de forêts thermohygrophiles présentes du sud-ouest de la France jusqu'à la vallée de la Loire, caractérisées par divers taxons d'origine méridionale absents ou très rares dans les boisements alluviaux plus continentaux : la place occupée par le Frêne oxyphylle, la fréquence de l'Arum d'Italie, de l'Iris fétide et, à un moindre degré, de la Garance ou de l'Ornithogale des Pyrénées sont à cet égard tout à fait caractéristiques.



Photo 42 : Habitat 91F0 "Forêts mixtes riveraines des grands fleuves"

Bien que non inondable par des crues - on est en dehors d'un système alluvial à proprement parler -, cette forêt reste cependant nettement hygrophile du fait des remontées saisonnières de la nappe. Malgré cette différence de fonctionnement vis à vis des véritables systèmes alluviaux des corridors fluviaux, il semble donc qu'elle doive être rangée dans l'alliance de l'ALNION INCANAE et, notamment, dans la sous-alliance de l'ULMENION MINORIS qui regroupe les communautés du bord des grands fleuves. Dans cette optique, les dépôts alluviaux du marais de Brouage (tout comme ceux du marais de Rochefort) correspondraient à une sorte de « lit majeur » très large en bordure duquel ces boisements se seraient installés.

La frênaie-ormaie-chênaie du marais de Brouage pourrait donc être rapportée à L'ULMO MINORI-FRAXINETUM ANGUSTIFOLIAE (**COR 44.4**), décrit des lits majeurs des grands fleuves océaniques (Saône, Loire, Adour, Garonne), mais sous une race particulière propre aux dépôts alluviaux fluvio-marins typiques des marais arrière-littoraux centre-atlantiques. En commun avec L'ULMO-FRAXINETUM, les boisements étudiés montrent en effet une coprésence des 2 frênes, la présence du Chêne pédonculé, l'abondance d'une strate arbustive dominée par l'Aubépine monogyne, le Cornouiller sanguin et une strate herbacée avec la Ronce bleue, la Laîche espacée, l'Oseille sanguine etc.

En situation perturbée et topographie artificielle, elle serait introgressée (voire remplacée sur certaines terrées très hautes ou sur les lisières dégradées des massifs) par une ormaie évoquant l'ormiaie thermo-atlantique de l'ARO NEGLECTI-ULMETUM MINORIS (**COR 41.F12**) avec laquelle la variante hydrocline présente de nombreuses espèces communes⁸ (notamment le cortège du GEO-ALLIARION).

ESPECES INDICATRICES :

Strate arborée : Frêne oxyphylle (*Fraxinus angustifolia*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), (et essaims hybrides entre les 2), Orme champêtre (*Ulmus minor* coll), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Saule argenté (*Salix alba*), Peuplier blanc (*Populus alba*-surtout sur Oléron)

Strate arbustive : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Troëne d'Europe (*Ligustrum vulgare*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Laurier sauce (*Laurus nobilis*) surtout dans les faciès à orme, Saule roux (*Salix atrocinerea*)...

Lianes : Lierre commun (*Hedera helix*), Garance voyageuse (*Rubia peregrina*), Tamier commun (*Tamus communis*)...

Strate herbacée : Gouet d'Italie (*Arum italicum*), Iris fétide (*Iris foetidissima*), Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), Ronce bleue (*Rubus caesius*), Oseille sanguine (*Rumex sanguineus*), Grande ortie (*Urtica dioica*), Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), Laîche espacée (*Carex remota*)...

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Sur le site, l'habitat n'abrite pas d'espèces végétales rares/menacées.

Comme dans le cas du 91E0, on rencontre fréquemment sur ses lisières, en situation fraîche et semi ombragée, des peuplements linéaires de Cerfeuil des prés *Anthriscus sylvestris* et/ou d'Alliaire (*Alliaria petiolata*), qui correspondent à des fragments de l'habitat « Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires », dans sa déclinaison « Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles » (**EUR 6430-6**).

⁸ Le dépérissement des ormes par la graphiose tend à obscurcir les limites entre frênaie-ormaie et ormaie pure, les frênes ayant tendance à prendre la place des ormes morts par graphiose.

ETAT DE CONSERVATION – MENACES :

- La faible taille de la plupart des bosquets (<1ha en moyenne) favorise beaucoup les effets de lisière et nuit à la typicité de l'habitat ;
- L'isolement des bosquets vis-à-vis du corridor fluvial de la Charente explique en partie sa faible diversité spécifique;
- Le traitement en taillis (pour le bois de chauffage) simplifie la structure et sélectionne indéfiniment les stades jeunes de l'habitat ;
- La reconversion par plantation, en plein ou par mitage, avec des peupliers euraméricains entraîne une forte artificialisation de l'habitat et une banalisation de sa flore
- La tendance générale à un assèchement toujours plus poussé du marais et à un enfoncement accru et prolongé de la nappe favorise l'évolution vers des faciès de plus en plus mésophiles et de moins en moins typiques.

ELEMENTS DE GESTION :

- Privilégier un traitement en futaie plutôt que le taillis à courte révolution
- Eviter les transformations (populiculture)
- Lors des travaux forestiers, respecter la fragilité de l'habitat : utiliser des matériels et techniques adaptés aux zones humides, pas de travaux lourds du sol, pas de drainage ou toute autre opération risquant de renforcer la sécheresse estivale du sol

SUIVI /ETUDES COMPLEMENTAIRES :

Pas de suivi particulier.